

Les abonnements sont payables d'avance. Toutes les quittances d'abonnement ou d'annonces sont à souche et valables signées par M. BRUNELLIÈRE, directeur, ou par M. PITRAT aîné, imprimeur-gérant. Tous nos recouvrements se font par l'intermédiaire de la poste.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou au bureau du journal, 4, rue Gentil, à Lyon.

L'abonnement ou l'annonce continue sauf avis contraire.

## JURISPRUDENCE ADMINISTRATIVE

CONSEIL D'ÉTAT. — SÉANCE DU 14 MAI 1886

### CHEMIN DE FER DE LIMOGES A EYMOUTIERS. — DÉBLAIS DE FONDATIONS. — MAÇONNERIE, ETC.

Le Conseil d'État statuant au contentieux,  
Sur le rapport de la section du contentieux.

Vu la requête présentée pour les sieurs Martineau et Peyrot, entrepreneurs du sixième lot du chemin de fer de Limoges à Eymoutiers, ladite requête enregistrée au secrétariat du contentieux du Conseil d'État le 10 novembre 1884, et tendant à ce qu'il plaise au Conseil réformer dans plusieurs de ses dispositions un arrêté, en date du 15 juillet 1884, par lequel le Conseil de préfecture de la Haute-Vienne, statuant sur les réclamations présentées par les requérants contre le décompte de leur entreprise, a, tout en ordonnant l'expertise sur un certain nombre de chefs, rejeté immédiatement le surplus de leurs réclamations ;

Ce faisant, décider que les experts nommés par le Conseil de préfecture donneront leur avis sur les questions suivantes :

1<sup>o</sup> Quel prix doit être appliqué aux déblais de fondation eu égard à la profondeur des fouilles ;

2<sup>o</sup> A quel prix doit être payée la maçonnerie ordinaire comme conséquence de la revision du prix des déblais de la tranchée de Miallet ;

3<sup>o</sup> Si la maçonnerie de moellons têtus a été exécutée dans des conditions plus onéreuses que ne le comportait le devis et, en cas d'affirmative, quel prix il conviendrait d'y appliquer ;

4<sup>o</sup> Fixer le prix des bois de fondations et des bois restés dans les fouilles ;

5<sup>o</sup> Déterminer l'augmentation de la quantité de chaux dans le mortier des maçonneries de fondations ;

6<sup>o</sup> Évaluer le surcroît des dépenses résultant des épuisements faits par les entrepreneurs ;

7<sup>o</sup> Estimer les ponts de service ;

8<sup>o</sup> Rechercher s'il a été fait dans la tranchée de Miallet des sondages suffisants pour permettre d'apprécier la nature des déblais et en cas de la négative fixer le prix des déblais rencontrés ;

Condamner l'État aux dépens ;

Vu l'arrêté attaqué,

Vu les observations du Ministre des Travaux publics en réponse à la communication qui lui a été donnée du pourvoi, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus le 26 mai 1885 et tendant à ce qu'il soit fait droit aux conclusions du requérant sur les quatrième et huitième chefs et pour le surplus au rejet du pourvoi ;

Vu le mémoire en réplique présenté pour les sieurs Martineau et Peyrot, ledit mémoire enregistré comme ci-dessus le 11 juillet 1885, et par lequel ils persistent dans leurs conclusions et demandent en outre les intérêts des sommes qui leur seront allouées en fin d'instance ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Vu la loi du 28 pluviôse an VIII ;

Où M. Bailly, maître des requêtes, en son rapport ;

Où M. Barry, avocat des sieurs Martineau et Peyrot, en ses observations ;

Où M. Marguerie, maître des requêtes, commissaire du gouvernement, en ses conclusions ;

En ce qui touche les déblais de fondations :

Considérant que les requérants soutiennent que la profondeur des fondations ayant été portée sur certains points de 1 mètre ou 1<sup>m</sup>,50 à 6<sup>m</sup>,38, ils ont été soumis par ce fait à des sujétions inattendues qui ont élevé le prix de revient du mètre cube à 8 fr. 12 tandis qu'il ne leur est compté que 2 fr. 65, et que dès lors il y a lieu à revision du prix sur l'ensemble du cube extrait et non pas seulement sur le cube excédant de plus d'un tiers la quantité prévue, comme l'a ordonné le Conseil de préfecture ;

Mais considérant que l'article 1<sup>er</sup> du bordereau fixe un prix unique applicable au mètre cube de déblais de toute nature pour fondations à n'importe quelle profondeur ; que d'ailleurs les chiffres de 1 mètre et 1<sup>m</sup>,50 désignant dans le devis l'épaisseur des massifs de fondation sont invoqués à tort comme devant limiter la profondeur des fouilles ; que dans ces circonstances, des difficultés inhérentes à la nature et à l'emplacement de l'ouvrage ne justifiant pas une majoration de prix pour le cube prévu des déblais de fondation, c'est avec raison que le Conseil de préfecture a limité sur ce point la mission des experts à la fixation d'un prix qui indemniserait les entrepreneurs par application de l'article 32 des clauses et conditions générales des 1,221<sup>m</sup>,40 de déblais exécutés en excédent ;

En ce qui touche le prix de la maçonnerie ordinaire ;

Considérant que le Conseil de préfecture ayant chargé les experts de fixer le prix à appliquer aux déblais de la tranchée de Miallet si le tracé en a été modifié, les requérants prétendent que l'augmentation qui leur serait allouée sur le prix de ces déblais aurait pour conséquence nécessaire une majoration équivalente dans le prix des moellons extraits de cette tranchée conformément aux prescriptions du devis, que par suite le mètre cube de maçonnerie ordinaire en moellons de Miallet devra être l'objet d'une évaluation nouvelle de la part des experts ;

Mais considérant que l'article 3 du bordereau fixe à 18 francs le prix du mètre cube de maçonnerie ordinaire et que l'article 85 du devis descriptif qui oblige les entrepreneurs à y employer les moellons de la tranchée de Miallet dispose expressément que le prix de la maçonnerie comprend l'extraction de ces matériaux et que les déblais de la tranchée non employés dans les maçonneries seront comptés suivant un prix porté au bordereau et qui a été fixé à 2 francs ; qu'ainsi le prix de revient de cette maçonnerie étant établi indépendamment du prix des déblais, les requérants ne sont pas fondés à en réclamer la revision par le seul motif qu'un relèvement serait reconnu justifié quant aux prix du déblai ;

En ce qui touche le prix de la maçonnerie de moellons têtus :

Considérant que pour obtenir la revision par experts du prix de cette maçonnerie, les sieurs Martineau et Peyrot prétendent l'avoir exécutée conformément à un ordre de service qui aggravait les prescriptions du cahier des charges, et contre lequel ils ont protesté sans délai ;

Mais considérant qu'aux termes de l'article 2 du chapitre 1<sup>er</sup> du cahier des charges si les entrepreneurs pensaient qu'il leur était demandé au delà des obligations de leur marché, ils devaient en faire immédiatement l'observation écrite ; qu'ils se sont bornés, dans une lettre du 27 mars 1877, à solliciter des tolérances dans l'exécution, et ne sont plus recevables d'après l'article précité à formuler de ce chef une réclamation ; qu'il suit de là que le Conseil de préfecture a rejeté à bon droit leur demande sur ce point ;

En ce qui touche les bois de fondations et les bois restés dans les fouilles :

Considérant que les entrepreneurs ayant contesté devant le conseil de préfecture les quantités et les prix portés au décompte pour les travaux de boisage qui n'étaient pas prévus au devis, c'est à tort que le Conseil de préfecture a limité la mission des experts à l'évaluation des bois et planches restés dans les fouilles ; qu'il y a lieu par suite, réformant l'arrêté sur ce chef, d'ordonner que les



experts détermineront les quantités et valeurs de tous les bois employés dans les fondations, en tenant compte toutefois des prix insérés au bordereau supplémentaire accepté, le 15 avril 1877, par les entrepreneurs;

En ce qui touche l'augmentation de la quantité de chaux dans la confection du mortier destiné aux maçonneries de fondations :

Considérant que les requérants, pour demander que le prix des mètres cubes de maçonnerie auxquels ils ont appliqué un dosage supplémentaire de 50 kilogrammes de chaux soit évalué par les experts se fondent sur ce qu'aucune disposition du marché ne mettait ce supplément à leur charge ;

Mais considérant que l'article 21, chapitre IV du cahier des charges, dispose que le mortier se composera de 250 kilogrammes de chaux par mètre cube de sable pour les constructions à sec et de 300 kilogrammes pour les constructions sous l'eau, que l'article 2 du bordereau fixe un prix de 20 francs pour le mètre cube de maçonnerie de fondation indistinctement ; que dès lors c'est avec raison que le Conseil de préfecture a refusé de saisir les experts de cette réclamation ;

En ce qui touche les épaissements :

Considérant que les sieurs Martineau et Peyrot demandent qu'il leur soit tenu compte par les experts du surcroît de dépense qu'ont entraîné pour eux les épaissements opérés dans des fouilles d'une profondeur imprévue ;

Mais considérant que l'article 12 du chapitre V du cahier des charges met les frais d'épuisement à la charge de l'entreprise pendant l'exécution des maçonneries ; qu'en admettant que l'humidité du terrain ait accru la dépense d'extraction des 1.221 mètres cubes de déblais imprévus, dont les experts doivent fixer le prix équitablement, c'est là un élément dont ils auront à tenir compte d'après la décision du Conseil de préfecture sans qu'il soit besoin de ce chef de réformer l'arrêté attaqué ;

En ce qui touche le pont de service :

Considérant qu'à l'appui de leur demande en paiement du pont de service établi pour faciliter l'exécution du viaduc de Saint-Léonard, les requérants invoquent une disposition de l'article 15 du chapitre V du cahier des charges indiquant que les ponts de service doivent être repris par l'entrepreneur comme les bois des cintres ;

Mais considérant que l'article invoqué vise uniquement des ouvrages prévus au projet ou ordonnés en cours d'exécution ; que le pont en question n'a été ni prévu ni ordonné ; que la construction, la forme et l'importance de cet ouvrage n'ont été l'objet d'aucun contrôle de l'Administration ; qu'elle ne saurait dès lors en supporter la dépense mise par l'article 1<sup>er</sup> du chapitre V à la charge de l'entrepreneur ; et qu'il n'existe pas de motif pour faire porter l'expertise sur ce chef de demande ;

En ce qui touche le prix des déblais de la tranchée du Miallet :

Considérant que le Conseil de préfecture a prescrit aux experts de fixer le prix de l'excédent de déblais portés en remblais et de redressement de talus de la tranchée de Miallet si cet excédent dépasse les prévisions de plus du tiers, et en outre de fixer le prix à appliquer à tous les travaux de cette tranchée si le tracé en a été modifié ;

Que les requérants soutiennent avoir droit dans tous les cas à un supplément de prix considérable, parce que la tranchée n'ayant pas été sondée avant l'adjudication, ils y ont rencontré au lieu de pierrailles prévues, pour lesquelles il leur était alloué 2 francs le mètre cube, des rochers granitiques dont l'extraction leur est revenue à 8 fr. 82 le mètre cube ; et demandent que les experts fixent des prix nouveaux pour l'ensemble du travail, quand le défaut ou l'insuffisance des sondages préliminaires aura été constaté ;

Considérant qu'il y a lieu d'étendre sur ce point la mission des

experts et réformant en ce l'arrêté attaqué, de décider qu'ils auront à rechercher si la tranchée de Miallet a été exécutée dans des conditions différentes de celles que faisaient prévoir tous les éléments d'appréciation dont les parties disposaient au moment de l'adjudication ; et dans le cas de l'affirmative, quels prix devraient être appliqués aux divers travaux de l'ouvrage ;

Décide :

ARTICLE PREMIER. — Les experts désignés par l'arrêté du Conseil de préfecture, outre la mission qui leur a été donnée, rechercheront en premier lieu quelles ont été la quantité et la valeur des bois employés dans les fondations du viaduc de Saint-Léonard ; en second lieu, si la tranchée de Miallet a été exécutée dans des conditions différentes de celles que faisaient prévoir les éléments d'appréciation dont les parties disposaient au moment de l'adjudication, et dans ce cas quels prix devraient être appliqués aux divers travaux de cet ouvrage.

ART. 2. — L'arrêté est réformé en ce qu'il a de contraire.

ART. 3. — Le surplus de la requête est rejeté.

ART. 4. — L'État remboursera aux sieurs Martineau et Peyrot le quart des dépens par eux exposés.

ART. 5. — Expédition de la présente décision sera transmise au Ministre des Travaux publics.

## L'UNION ARCHITECTURALE DE LYON

Grâce à l'impulsion de son actif président, M. François Roux, l'Union architecturale de Lyon a pu éditer des *Annales* cette année. Son président d'honneur, M. G. André, que connaissent tous nos confrères, raconte dans un avant-propos l'histoire de cette Société, que nos lecteurs seront sans nul doute bien aises de connaître.

Cette Association a en effet un but tout particulier. Il existe depuis longtemps une Société académique d'architecture de Lyon ; mais les jeunes n'y sont admis qu'après leur jeunesse passée.

Pourtant un certain nombre d'entre eux éprouvent le besoin de causer des choses de leur métier sans attendre que l'âge un peu mûr ait sonné pour eux. De là est née la jeune société dont nous parlons aujourd'hui.

Elle ne fait d'ailleurs que succéder à une société fondée en 1855, à celle que M. G. André appelle la Petite Société pour « la distinction de l'autre, de la grande, l'académique ».

Le plus assidu d'alors était M. Casimir Echernier, aujourd'hui président d'honneur avec M. G. André de la Société renouvelée.

La gaieté française, bruyante et de bon aloi, s'y donnait libre cours. Un beau jour pourtant, après 1870, le charme fut rompu. Ce n'était point seulement le mal fait à ce pays par l'année terrible, qui là, comme partout, produisait son influence ; c'est aussi parce que, dès ses débuts, la Petite Société avait été le vestibule de la Grande Société. Elle y avait versé peu à peu plus de trois quarts de son effectif.

Aucun remède n'ayant paru réussir, on prononça la condamnation du moribond. Seulement peu après M. Geneste la renouvelait et la voici qui se manifeste aujourd'hui avec une vitalité particulière dont témoigne la création de ces *Annales*.

La gaieté y paraît bien rentrée si j'en juge par le récit de l'excursion à Saint-Chef (Isère). Nos jeunes architectes ont eu en effet la bonne idée de faire sur l'architecture de la région des études qui méritent tous les plus vifs encouragements.

Comme ils le disent au début du récit de cette excursion, c'est afin de donner aux membres de la Société l'occasion d'élargir le cercle de leurs études et de goûter en même temps les plaisirs d'une partie de campagne qu'ils ont organisé ces promenades, qui, je l'espère, se renouvelleront souvent.

Elles ont fourni en effet à M. François Roux l'occasion de croquis joliment indiqués, que décrit le secrétaire, M. Majorel; ils ont même abordé les photographies avec M. Curny, les relevés avec M. Roux Meulien.

Le Puy a fourni à M. Bricod le sujet des études intéressantes que l'architecte trouve facilement à faire dans une ville si curieuse. M. Roux a continué à prêter ici le concours de son habile crayon.

D'ailleurs il ne faudrait point croire qu'un esprit exclusif domine la jeune Société. L'antiquité classique est représentée dans les *Annales* par un long travail de M. Louis Rogniat sur l'Acropole d'Athènes qu'accompagnent de nombreux croquis. C'est le résumé d'une conférence faite à la Société.

Les questions pratiques rentrent naturellement dans le programme. Elles sont représentées par une notice sur le débit des bois communiqué en séance par M. Grimonet.

Enfin M. Cumin a traité la question de l'enseignement.

Nous avons tenu à faire connaître des efforts ignorés dignes d'encouragement.

Et maintenant que nos lecteurs savent l'histoire des sociétés des jeunes architectes lyonnais, de ces petits fils de Philibert de l'Orme, « depuis les temps les plus brumeux jusqu'à nos jours », il nous reste à donner un témoignage de la sympathie qu'inspire leur œuvre. Il importe que la jeunesse imprime à tout ce qu'elle étudie un nouveau de vie dont elle sera la première à profiter. Souhaitons surtout que l'Union architecturale de Lyon soit à même de renouveler bientôt cette première tentative d'*Annales*.

UN ARCHITECTE DIPLOMÉ.

## MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

CIRCULAIRE N° 5 — LE 21 MAI 1886

Expropriation pour cause d'utilité publique. — L'envoi du tableau trimestriel des salaires payés aux conservateurs des hypothèques pour les formalités hypothécaires accomplies pour le compte de l'État est supprimé.

Monsieur le Préfet, en exécution d'une décision de M. le Ministre des Finances en date du 14 mars 1879, des salaires sont payés aux conservateurs des hypothèques pour les formalités hypothécaires accomplies, pour le compte de l'État, en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Par une circulaire du 25 août de la même année, un de mes prédécesseurs, en portant cette décision à la connaissance de MM. les Préfets, les avait en même temps invités à adresser à l'Administration supérieure, dans le premier mois de chaque trimestre et pour chacun des services de leur département, un tableau constatant l'accomplissement des formalités hypothécaires et contenant diverses indications, notamment celle relative au montant total des salaires payés pour transcriptions et pour certificats de non-inscription et d'états d'inscription.

La production de ces états trimestriels avait pour but de permettre à l'Administration supérieure de se rendre compte des effets produits par la nouvelle mesure; mais elle ne présente plus aujourd'hui le même intérêt.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous faire connaître qu'à partir de ce jour l'envoi de ces documents devra être supprimé.

J'adresse une ampliation de la présente circulaire à MM. les Ingénieurs en chef.

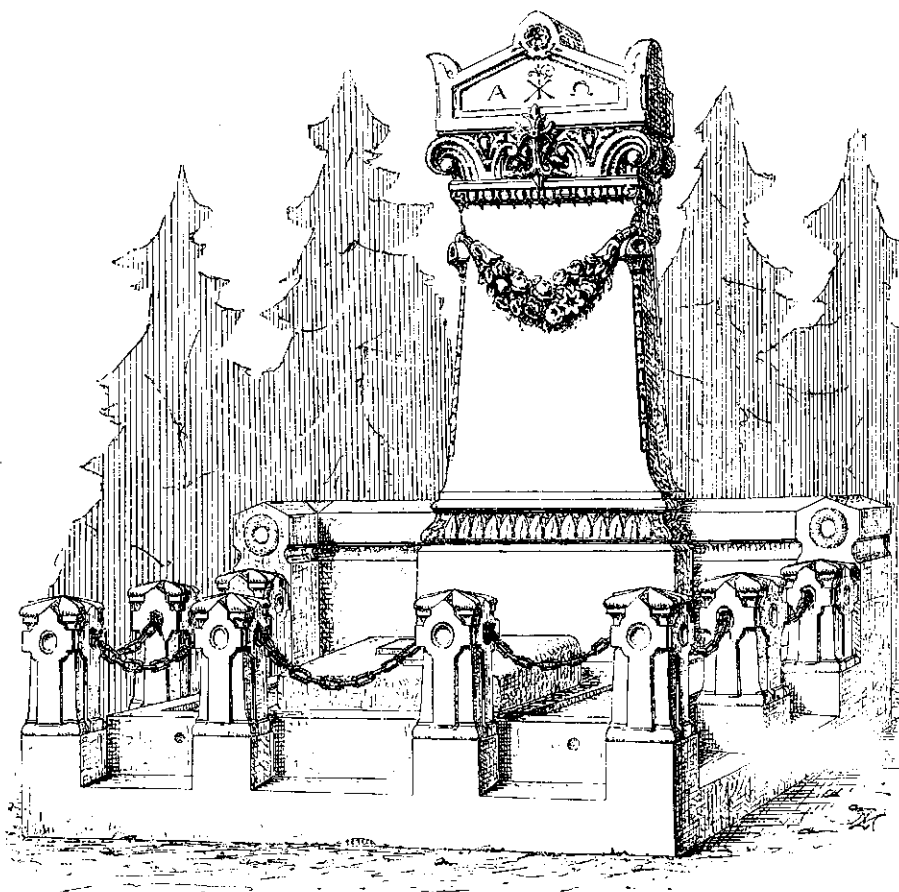
Recevez, etc., etc.

## CONCOURS

### HOTEL DE VILLE A CHATEAU-THIERRY

— RÉSULTATS —

Le jury institué pour examiner les projets de ce concours s'est réuni le 16 juin à la mairie, et les a classés ainsi qu'il suit :



TOMBEAU DE LA FAMILLE MOUTH A PIERRE-BÉNITE (RHONE)

M. PODESTA, architecte. (Voir p. 175.)

Numéro 1. Projet n° 33, appartenant à M. Bréasson, architecte, 5, rue Vavin, Paris;

Numéro 2. Projet n° 41 : MM. Laurent Doillet, 14, rue Milton, et Antoine Leconte, 20, rue Jacob, architectes, à Paris;

Numéro 3. Projet n° 19 : MM. Louis Bernoud et Léon Latour, architectes, à Lyon.

Le jury a accordé, en outre, cinq mentions honorables à :

MM. Chailly et Trinquesse, architectes, à Paris;

Fauconnier, architecte, à Château-Thierry;

Fivaz, architecte, à Paris;

Legrand et Leroy, architectes, à Paris;

Wable et Berthier, architectes, à Paris.

**PRIX DUC**

L'Académie des beaux-arts, dans sa séance du 10 avril, a décerné le prix Duc, de la valeur de 4,000 francs, à M. Adrien Chancel, architecte, pour son projet : *Une salle de conférences et de réunions publiques.*

**ACHÈVEMENT DE LA FAÇADE DU DOME DE MILAN**

La façade de la cathédrale de Milan, malgré son aspect actuel, œuvre de la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle et du commencement du xix<sup>e</sup> siècle, est cependant encore une des plus grandes aspirations de nos concitoyens.

Le grand nombre de projets artistiques qui se sont succédé depuis plus de deux siècles, et surtout dans ces derniers temps, projets conçus spontanément par des artistes et des architectes éminents, comme pour montrer ce qui conviendrait le mieux pour l'homogénéité du style et pour la dignité monumentale de l'édifice, sont la preuve la plus évidente que ce désir est constant.

Aujourd'hui ce désir, depuis le récent agrandissement de la place et le caractère des constructions environnantes, est devenu pour ainsi dire une nécessité.

L'Administration de la fabrique, à laquelle sont confiés la conservation et le lustre du monument, n'a jamais perdu de vue cette idée, et, tandis qu'elle considérait les diverses manifestations des artistes, elle cherchait dans son sein les moyens de réaliser son idéal aussitôt que des circonstances favorables se seraient présentées. Ce n'est pas que l'édifice manquât des contributions des particuliers, mais ces contributions avaient en vue des œuvres spécialement désignées, autres que celle dont il s'agit.

Ce n'est que tout dernièrement, par suite du legs d'un concitoyen, M. Aristide de Togni, décédé à Milan le 21 septembre 1884, que l'Administration se vit assigner une somme considérable, dans le but spécial de réformer la façade et avec l'obligation d'employer cette somme dans une période de temps déterminée par le testateur.

En présence d'un devoir aussi sacré, l'Administration est bien aise de faire un premier pas vers la solution d'une si haute entreprise en invitant tous les artistes du monde à y concourir, selon les indications du présent programme.

Ce programme a été rédigé, d'après les instructions du gouvernement, par une commission de l'Académie des beaux-arts de Milan, d'accord avec l'Administration de la fabrique et dans les termes qui ne demandent aucune explication.

L'Administration n'éprouve le besoin que d'en donner une seule, et c'est que, non sans raison, on a passé sous silence toute limitation présumée de dépense. Et, si l'on s'est abstenu de parler d'une somme quelconque, c'est non seulement dans le but d'écartier tout obstacle qui pourrait entraver la liberté d'invention des concurrents, mais aussi pour suivre la règle qui a toujours été constante dans l'histoire du monument. En effet, depuis que l'édifice a commencé à s'élever, il y a aujourd'hui cinq siècles, on n'a aucun exemple de pareilles précautions économiques. Si de semblables précautions étaient entrées dans le programme, nous aurions cru manquer de confiance envers nos concitoyens grâce à la libéralité desquels la cathédrale s'est élevée, et s'achèvera certainement par les effets du présent concours.

**PROGRAMME**

I. — Un concours à deux degrés est ouvert parmi les artistes italiens et étrangers, pour le projet de la nouvelle façade de la cathédrale de Milan.

II. — La plus grande liberté de vues artistiques et historiques est laissée aux concurrents, lesquels peuvent changer entièrement la décoration de la façade actuelle, altérer le nombre, les dimensions et les formes des ouvertures des portes et des fenêtres, et, si la conception architecturale le réclame, développer le front au

delà de la ligne présentement occupée, tout en tenant compte cependant des conditions esthétiques et des besoins de la circulation sur la place environnante.

On doit noter cependant que la nouvelle façade devra être construite tout en marbre de *Duomo*, et devra s'accorder autant que possible avec les formes organiques et le style spécial du temple, sans rendre nécessaire aucune modification le long des nefs ni sur les côtés.

III. — Le projet d'ensemble sera développé à l'échelle d'au moins un centimètre par mètre. Aucune restriction quant à la manière de le représenter.

IV. — L'Administration de l'œuvre de la cathédrale recevra ces projets au palais de Brera, des mains du concurrent ou d'une personne qui le représente, pas avant le 1<sup>er</sup> avril 1887 ni après le 15 du même mois (sans autre délai ni prorogation), de midi à 3 heures.

Une personne expressément chargée par l'Administration délivrera au concurrent, ou à son représentant, un reçu régulier qui servira de reconnaissance pour retirer les ouvrages et pour les autres pratiques éventuelles.

Le représentant du concurrent devra être une personne résidant à Milan, et avec laquelle le concurrent même soit en rapport.

Ni les bureaux de poste ni les bureaux d'expédition ne seront reconnus comme représentants.

Tout projet sera signé par l'auteur, ou marqué d'une devise répétée dans une lettre cachetée qui devra être remise avec le projet; cette lettre devra renfermer le nom, le prénom et l'adresse du concurrent.

On n'ouvrira que les lettres des concurrents choisis selon les règles de l'article suivant.

V. — A la suite d'une exposition publique, un Jury international, après avoir examiné tous les travaux présentés et avoir fait toutes les études et les comparaisons nécessaires, choisira au moins dix concurrents, quinze au plus, pour la seconde épreuve, qui aura lieu sur un programme définitif, rédigé par le Jury même, et approuvé par le Ministère de l'Instruction publique.

Aucun autre artiste ne pourra être admis à ce second concours.

VI. — Le Jury sera composé de quinze membres, savoir :

Un des administrateurs de l'œuvre de la Cathédrale, choisis par ses propres collègues, lequel remplira les fonctions de Président;

Un membre du Clergé délégué par S. E. Monseigneur l'Archevêque de Milan;

Quatre architectes, un Italien, un Allemand, un Français et un Anglais, choisis par l'Académie des beaux-arts de Milan;

Un artiste, peintre ou sculpteur, et un architecte choisis par la Commune de Milan;

Un érudit, choisi par l'Institut lombard des sciences et des lettres (*Regio Istituto lombardo di scienze e lettere*);

Un architecte choisi par la Commission conservatrice des monuments de la province de Milan;

Un ingénieur, ou un architecte, choisi par le Collège des ingénieurs et architectes de Milan;

Quatre artistes, dont deux architectes, un peintre et un sculpteur élus par les concurrents;

Les noms des onze premiers membres du Jury seront publiés un mois au moins avant l'échéance du concours.

VII. — Pour procéder à l'élection dont il est fait mention à l'article précédent, le concurrent ou son représentant recevra, au moment de la présentation du projet, un bulletin sur lequel il devra écrire immédiatement les quatre noms des personnes auxquelles il désire donner son vote.

Le bulletin, portant le timbre de l'Administration de l'œuvre de la Cathédrale, sera déposé dans l'urne, laquelle sera gardée par l'Administration même.

Tout concurrent ou représentant ne pourra pas voter avec plus d'un bulletin, quel que soit le nombre des projets qu'il aura présentés.

Le dépouillement des votes commencera le 16 avril 1887 à midi, dans le palais de Brera, en présence de tous les votants qui voudront y assister, et sous la vigilance de trois administrateurs de l'œuvre de la Cathédrale.

Les quatre artistes qui auront obtenu le plus grand nombre de voix seront proclamés élus, pourvu que ce nombre ne soit pas inférieur à un dixième du nombre des projets présentés, ni dans aucun cas inférieur à quinze.

Le soin de compléter le Jury, dans le cas où le vote serait incomplet ou nul, sera dévolu à l'Académie des Beaux-Arts de Milan, dans les termes établis par l'article précédent.

VIII. — Les travaux du Jury procéderont selon les usages parlementaires habituels. Le Jury présentera son rapport à l'Administration de la Cathédrale avec les motifs de son jugement sur le premier concours, en y joignant en même temps le programme pour la seconde épreuve.

IX. — Le programme du second concours sera publié dans le concours de l'année 1887.

X. — Il a été fixé dès à présent autant de prix qu'il y aura de concurrents choisis pour cette seconde épreuve. L'auteur du projet que le Jury aura déclaré non seulement le meilleur que tous les autres, mais digne d'être exécuté, aura droit à la somme de 40,000 francs, dont l'Administration payera la moitié aussitôt après la publication du jugement, et l'autre moitié après que l'auteur du projet aura fourni les dessins détaillés et aura rédigé l'exécution du modèle en relief de la façade, modèle à exécuter conformément au dessin qui aura été préféré. Ce modèle de la façade sera exécuté par ordre et aux frais de l'Administration de l'œuvre de la Cathédrale, d'une façon analogue et dans les mêmes rapports que le modèle de la cathédrale existant auprès de l'Administration même (0<sup>m</sup>,05 par mètre).

Les autres prix seront décernés, selon les propositions du Jury, par ordre de mérite : trois de 5.000 francs, trois de 3.000 francs et 2.000 francs à chacun des autres.

Tous les projets présentés à cette seconde épreuve deviendront la propriété de l'Administration de la Cathédrale.

XI. — Les six planches qui illustrent le présent programme seront expédiées aux Académie et aux principaux Instituts des beaux-arts italiens et étrangers afin que les concurrents puissent en prendre connaissance.

## CONSIDÉRATIONS SUR LES DUNES DU SAHARA LEUR RÉGIME ET POSSIBILITÉ DE LES TRAVERSER EN VOIE FERRÉE

Par M. CLAVENAD, ingénieur des Ponts et Chaussées.

On se représente encore assez volontiers le Sahara comme une immense mer de sables mouvants dont les ondes mobiles obéissent aveuglément à l'impulsion des vents.

L'imagination, en effet, se complait dans le vide et l'immensité, elle s'y donne libre carrière. Tantôt c'est le vent qui apporte et fait disparaître avec une effrayante rapidité d'immenses montagnes de sable qui engloutissent des caravanes entières; ailleurs, c'est le sol qui s'entr'ouvre sous les pas du voyageur imprudent et se referme sur son cadavre.

Les Arabes, superstitieux par excellence, rapportent à ce sujet une foule de légendes plus ou moins effrayantes, récits merveilleux et fantastiques dont on a bercé leur enfance, et

en la véracité desquels ils finissent inconsciemment par avoir foi.

Le général de Colomb raconte quel fut le désenchantement des cavaliers de son escorte lorsqu'ils le virent circuler en toute sécurité sur la daya de Habessa. N'avait-elle pas eu de tout temps le triste privilège d'engloutir bêtes et gens, les faisant disparaître au milieu d'un nuage de poussière, au bruit d'une véritable détonation?

Il est, il est vrai, dangereux de s'aventurer au milieu de certains bas-fonds, mais on s'explique difficilement cette funèbre apothéose de poussière et de bruit.

Qu'on pardonne aux Arabes, les voyageurs eux-mêmes n'échappent pas toujours à ce travers qui les porte à exagérer ce qu'ils ont vu ou à le décrire d'une façon assez vague pour permettre les interprétations les plus erronées.

C'est ainsi qu'un célèbre explorateur allemand moderne, qui pourtant a pu observer bien des dunes, nous laisse à leur égard dans une incertitude poétique. Il parle de la « ... terrible chaîne des Ahregs qui l'a rempli d'étonnement; du sable jaune du désert qui envahit les dattiers d'Igli jusqu'à la cime, des collines de sable qui n'existaient pas hier, et qui ne devaient pas exister le lendemain! »

Le temps n'est plus où l'on peut se contenter de semblables généralités. Que Strabon compare le Sahara à une peau de panthère tigrée d'oasis, que les Arabes imaginent la daya à détonation, que les romanciers et le savant docteur prussien jonglent avec les collines et les montagnes de sable, cela importe peu, il nous faut une description sérieuse du phénomène.

D'où viennent ces immenses amas de sable, quelle est la loi qui préside à leurs déplacements?

Avant d'entreprendre de surmonter un obstacle, il faut le connaître. La mission qui nous avait été confiée ne nous ayant pas conduit jusqu'aux Ahregs, nous n'en parlerons qu'appuyé par les dires des personnes qui les ont vus.

Par contre, nous avons pu observer les dunes des hauts plateaux et de l'entrée du Sahara.

Les premières, particulièrement, sont, de l'avis des explorateurs qui ont aussi observé les Ahregs, le fac-similé réduit de ceux-ci.

La géologie vient confirmer cette idée et fournir des éléments de généralisation qui permettent d'embrasser jusqu'à un certain point l'ensemble du phénomène si complexe et si varié qu'il soit dans ses différentes manifestations. Sans aucun doute des renseignements et des appréciations de la plus grande valeur seront fournis par des missions de plus longue haleine, mais il est permis néanmoins de chercher dès à présent à mettre un peu d'ordre dans cet amas de faits à travers lesquels la vérité s'égare trop souvent; heureux nous serons si les quelques aperçus nouveaux que nous donnerons permettent à de plus habiles et de plus expérimentés que nous de dégager la solution de toutes ces données.

**Le sable, les dunes.** — Les dunes de sable mouvant couvrent, d'après les estimations de M. Pomel, le neuvième à peine de la surface totale du Sahara. Le sol du désert, comme l'indique son nom, est dur et résistant partout où elles n'existent pas.

Qu'on se représente une mer furieuse qu'une puissance magique aurait solidifiée instantanément, et l'on pourra se faire une idée de l'aspect des dunes. Cette comparaison qui se présente tout naturellement à l'esprit de l'observateur est fort

<sup>1</sup> Ancien soldat de notre légion étrangère, aujourd'hui au service de M. de Bismarck.

juste, elle ne peut toutefois suppléer en aucune façon à l'étude sur place.

Les dunes affectent en effet diverses formes ; tantôt c'est la *zenta* d'une allongée régulière avec ses deux talus naturels ; lorsque l'une des parois est presque verticale c'est le *sif* (sabre), ailleurs c'est le *gourd*, véritable montagne de sable qui atteint plusieurs centaines de mètres de hauteur ; la plupart du temps c'est la dune ordinaire formée par des tertres tronconiques de hauteur très variable.

Les dunes des hauts plateaux ont de 1 à 10 et 15 mètres de hauteur, les ahregs prennent des proportions beaucoup plus considérables. Le docteur G. Rohlf s révèle l'existence sur la rive gauche de l'Oued Messaoura de dunes de plus de 150 mètres de haut.

Les dunes, suivant la forme qu'elles affectent, sont séparées par des *teniya* (cols, défilés), des *oued* (vallées) ou des *haoud* (bassin).

Le *sif* est la forme qu'affecte une dune aux prises avec le vent. On observe dans ce cas certains mouvements de sable, que nous étudierons plus loin. On peut dire que le *sif* est une forme d'équilibre dynamique de la dune. Suivant la nature du sable, son plus ou moins de ténuité, en raison aussi de la croissance de végétaux particuliers qui donnent à la crête une certaine fixité, cette forme peut persister même après que le vent s'est apaisé. La dune est alors à arêtes très nettes, sinon l'éboulement ne tarde pas à se produire et les croupes reprennent en tout ou en partie leur talus naturel.

Dans la majorité des cas, la surface seule de la dune est mobile sous l'action du vent et recouvre un noyau de sable assez compact pour constituer un grès en formation. Souvent aussi la dune passe sans transition appréciable à une sorte de témoin de dénudation (*gara*, garet).

Il y a presque toujours une liaison géologique entre les dunes et les terrains généralement quaternaires qu'elles recouvrent. M. Marès révèle toutefois l'existence en certains points des hauts plateaux de dunes plus ou moins isolées, formées de sable parfaitement pur qui font exception à cette règle. « Elles ont, dit-il, quelquefois un ou deux mètres à peine de diamètre, tantôt seules ou éloignées les unes des autres, tantôt réunies, devenant alors beaucoup plus hautes et couvrant jusqu'à plusieurs kilomètres carrés. »

Il voit dans le fait que ces dunes reposent sans transition sur le gypse et le travertin que l'on rencontre si fréquemment dans ces régions, la preuve que le sable a été apporté par les vents en ces points bien limités et bien déterminés.

Il convient de signaler encore les dépôts de sable qui se forment sur les croupes de certaines montagnes et qui sont dus au même phénomène que ceux qui envahissent parfois les oasis.

Enfin nous mentionnerons les dunes qui bordent ou couvrent les lits de certaines rivières, celles qui remplissent quelques dépressions, ou forment la carapace de certains plateaux.

Tous ces dépôts, cordons de dunes, Ahregs, dunes isolées, etc., ont été formés dans des conditions spéciales, et à ce titre méritent d'être étudiés séparément.

**Formation des dunes.** — Les dunes sont-elles le résultat d'apports continus du vent et se déplacent-elles avec lui, ou bien au contraire constituent-elles une formation géologique régulière ; sont-elles mobiles, et l'emplacement qu'elles occupent variable ? Telles sont les questions que l'on se pose instinctivement en examinant ces immenses dépôts qui semblent jetés à la surface du Sahara comme au hasard et qui peut-être le parcourent en tout sens.

La question de la formation des dunes ne présente pas un intérêt purement spéculatif, purement scientifique. C'est une question de vie ou de mort pour le chemin de fer trans-saharien, à moins toutefois que les études entreprises ne révèlent la possibilité assez contestable de les éviter complètement.

Si, en effet, les sables, qui, suivant M. Largeau forment des montagnes atteignant jusqu'à 1.000 mètres de hauteur (?) ont été apportés par le vent, ils seront déplacés tout aussi facilement, et l'ingénieur pourra se trouver aux prises avec un phénomène d'invasion d'autant plus redoutable qu'il sera plus irrégulier. Il lui faudra renoncer à son œuvre ou en tout cas réclamer des sacrifices d'argent considérables, qui peut-être même ne lui permettraient pas de créer la sécurité absolue de la voie.

Fort heureusement rien de semblable n'est à craindre : si certains apports de sable sont dus à l'action exclusive des vents, il est hors de doute aujourd'hui que les dunes ou les ahregs sont des dépôts réguliers.

C'est ce que nous ferons ressortir plus loin ; pour l'instant nous ne pouvons faire mieux que de laisser la parole aux auteurs qui ont étudié la question. Il nous sera facile ensuite de conclure ; nous pourrions aussi examiner dans quelles limites les sables peuvent être considérés comme stables.

M. VATONE. — M. Vatone, qui a étudié certaines dunes dans le trajet de Biskra à Rhadamès, affirme qu'on ne peut douter de leur formation sur place par suite de la destruction des éléments constitutifs de la roche primitive.

« Cette destruction, dit-il, est due à la dilatabilité des roches, à la présence du gypse, à l'action des agents atmosphériques, notamment de l'eau qui a amené à l'état farineux, c'est-à-dire à un état de désagrégation complet, les roches de carbonate de chaux et de gypse ; cette désagrégation de la roche amène un foisonnement, développe une pression sous laquelle les couches dures des plateaux sont complètement brisées. »

Il conclut de ses études que l'action des vents n'a d'autre effet que de déterminer les formes de quelques dunes et ne peut être invoquée comme cause générale de formation.

M. DUVEYRIER. — M. Duveyrier porte son attention sur les immenses dénudations que l'on peut observer dans le terrain saharien, il se demande pourquoi, si les dunes sont formées sur place, on ne retrouve pas le total des déblais dans l'ensemble des remblais si considérable qu'il soit. Il remarque que les dunes ont une direction générale du nord-est au sud-ouest, qu'elles sont sur une ligne plus étroite dans le vaste couloir qui se trouve entre le relief atlantique et le plateau central du Sahara, puis s'élargissent et s'étendent vers le sud dès que les assises du Ahaggar s'abaissent.

La disposition réciproque des montagnes du nord et de celles du sud ne permet pas, selon lui, d'assigner une autre direction générale aux vents ; du moins à celles de leurs couches qui se rapprochent le plus de terre. De là, pour lui, une première indication qui le porte à « attribuer à l'action dominante des vents combinée avec l'action secondaire des eaux, la distribution générale des masses de sable, telle qu'on la constate dans la partie occidentale du Sahara ».

Selon lui, la source la plus considérable de production du sable est la désagrégation des roches sous l'action des agents atmosphériques, la lumière, la chaleur, l'électricité, la pluie, qui corrodent peu à peu les surfaces dénudées des hamada. Ces sables une fois produits sont ensuite mis en mouvement par les courants atmosphériques et les torrents.

(Il cite à cet égard l'expérience d'Ehrenberg qui reconnut en pleine mer, sur la côte occidentale d'Afrique, dans les pous-

sières apportées par le vent, les mêmes infusoires que dans les sables qui avoisinent le lac Tsad.)

Si les vents soulèvent les sables sur les plateaux et les transportent en trombes à grandes distances, ce sont, dit-il, les courants d'eau qui les fixent dans les bassins où nous les trouvons, de même qu'ils font disparaître certaines dunes.

Il cite toutefois ce fait que quelques gours formés de roches plus ou moins décomposées sont restés en place à côté d'autres formés exclusivement de sable de la base au sommet.

Il conclut néanmoins que la production, la circulation, l'amoncellement des sables, sont circonscrits dans les limites que la nature leur a assignées.

M. LE GÉNÉRAL DE COLOMB. — M. le général de Colomb dit quelque part : « Plus nous avançons, plus la couche de sable s'épaississait. Les gours qui s'élevaient serrés sans ordre ne montraient plus d'abord que leurs crêtes rocheuses, puis disparaissaient. Le vent du nord soufflait et écrétait les dunes dont chaque sommet fumait comme un volcan. »

RENÉ CAILLÉ. — En parlant d'un village de Foulahs, René Caillé nous dit : « Les habitants ont construit leurs cases sur des dunes de sable mouvant. »

Il remarque près de Tombouctou des excavations formées dans un sable presque mouvant au fond desquelles on peut voir quelques veines de sable rouge et dur (évidemment le conglomérat gréseux saharien), le reste étant un sable gris d'un grain un peu gros.

Il parle souvent d'un sable gris mêlé d'argile qui se trouve à quelques pieds de profondeur. Il cite en outre le fait de l'existence au fond des puits d'une terre blanche ressemblant à de la chaux avec quelques cailloux noirs et gris et des pierres calcaires en petite quantité, établissant ainsi à son insu la complète identité des terrains quaternaires sahariens du nord au sud du désert.

Il signale des dunes de gros sable rouge plein de gravier, les dunes de sable mouvant sont toujours les plus hautes.

Ailleurs il note l'existence de dunes de sable couvertes de roches de granit (?) couleur lie de vin. Ce granit, qui n'est autre chose que du grès, est, dit-il, très cassant et paraît être par couches de trois ou quatre pieds d'épaisseur.

Ailleurs, ce grès qu'il appelle toujours granit est en « tranches feuilletées comme des ardoises ». (A suivre.)

## TOMBEAU DE LA FAMILLE MOUTH

A PIERRE-BÉNITE (RHONE)

Notre gravure reproduit le magnifique tombeau de la famille Mouth, d'après les dessins de M. D. Podesta, architecte à Lyon.

La maçonnerie du caveau, comprenant six cases, a été faite par Dravichon, maître-maçon à Oullins. (Le caveau est étanché.)

Les dalles Villebois du caveau et le soubassement, les dés compris, ont été fournis par Percheroncier, maître-tailleur de pierres.

La couverture est d'une seule pièce (Villebois).

Le monument lui-même est en Hauteville, les sculpteurs sont MM. Vaguanay et Roche.

Les chaînes sont en bronze; serrurier, M. Lagoutte.

## CONGRÈS ANNUEL DES ARCHITECTES FRANÇAIS

— XIV<sup>e</sup> SESSION 1886 —

1<sup>o</sup> ARCHITECTURE PRIVÉE. — Grande médaille d'argent (fondation Lesoufaché, 1874) : M. Casimir Échernier, architecte à Lyon; M. Ferdinand Gaillard, architecte à Paris.

Médaille d'argent, Jurisprudence : M. Julien Guadet, architecte-expert à Paris.

Médaille d'argent, Archéologie : M. Charles Lucas, architecte à Paris.

2<sup>o</sup> ÉCOLES DE FRANCE A ATHÈNES ET A ROME. — Grande médaille de bronze : M. Maurice Holleaux, membre de l'École de France à Athènes (*Fouilles du temple d'Apollon-Ploos, en Béotie*); M. Victor Blavette, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome (*Études sur l'enceinte sacrée de Déméter à Éleusis*).

3<sup>o</sup> ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS. — Grande médaille d'argent (fondation Deshors, 1875) : Adolphe-Augustin Rey, élève de MM. Trainé et André.

Grande médaille d'argent (fondation Chapelain, 1882) : M. Léon Margotin, élève de M. Guadet.

4<sup>o</sup> ÉCOLE NATIONALE DES ARTS-DÉCORATIFS. — Grande médaille d'argent (fondation Rolland, 1874) : M. Ferdinand Milliez, élève de M. Ruprick Robert.

5<sup>o</sup> ÉCOLE PRIVÉE D'ARCHITECTURE. — Grande médaille d'argent (fondation Bouwens Van der Boyen) : M. Constant Désiré Despradelle, élève de M. Pascal.

6<sup>o</sup> INDUSTRIES D'ART. — Médaille d'argent (fondation P. Sédille) : M. Désiré Hayon, sculpteur à Paris.

7<sup>o</sup> ÉCOLE MUNICIPALE D'APPRENTIS (École Diderot). — Médaille d'argent : M. Simon Gabaud; Médaille de bronze : M. Georges Georget.

8<sup>o</sup> CERCLE DES MAÇONS ET TAILLEURS DE PIERRE. — Médaille d'argent : M. Francis Dejoux; Médaille de bronze : M. Auguste Debeleix.

9<sup>o</sup> PERSONNEL DU BATIMENT. — Médaille d'argent : MM. Hyacinthe-Charles Mozet, entrepreneur de maçonnerie à Paris; M. Louis Bouchet, entrepreneur de maçonnerie à Paris; M. Louis Bouchet, entrepreneur de menuiserie à Paris; M. Antoine Brisset, entrepreneur de menuiserie à Paris; Société des granits et porphyres des Vosges.

Grande médaille de bronze : M. Jean-Charles Collet, contre-maître menuisier à Paris.

MM. Auguste Cochard, contre-maître carrier à Nanterre; Charles-Pierre Guyot, conducteur de travaux (carrières de marbre Pyrénées); Baptiste Lachenal, monteur en faïence; Alexandre-Auguste Caban, appareilleur à Rouen (maçonnerie); François Combaudon, maître compagnon à Paris (maçonnerie); Jean Courtieux, appareilleur à Blois (maçonnerie); Jean-Romain Labouige, appareilleur à Paris (maçonnerie); Barthélemy Viaulu, tailleur de pierre à Troyes (maçonnerie); François Giraud, à Paris (charpente); Philibert Lebon, à Sassetot-le-Mauconduit, Seine-Inférieure (charpente); René Guittois, compagnon couvreur à Paris; Eugène Le Blanc, ouvrier plombier à Paris.

Médaille de bronze : MM. Théodore Carrouget, contre-maître à Paris (menuiserie); Antoine Constantin, contre-maître à Paris (menuiserie); Nicolas Thomas, contre-maître à Paris (menuiserie); Casimir Cassat, contre-maître à Paris (serrurerie); François Noucher, contre-maître à Paris (serrurerie); Louis Didier, contre-maître à Paris (peinture).

## AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

Soudure pour le verre, la porcelaine et les métaux. — D'après le *Pharmaceutical Journal*, l'alliage suivant adhère si bien à la surface du verre, de la porcelaine et des métaux, que l'on peut l'employer pour souder des matières ne pouvant supporter une haute température. Le cuivre en poudre, obtenu en traitant une solution de sulfate de ce métal par le zinc, se place dans un mortier de fonte, doublé de porcelaine, et est mélangé avec de l'acide sulfurique concentré (densité 1,85). On prend de 20 à 30 ou 36

parties de cuivre en poudre, selon le degré de dureté qu'on veut donner à la soudure. Au gâteau formé ainsi d'acide et de cuivre, on ajoute, sans cesser de remuer le mélange, 70 parties de mercure. Quand le mélange est à point, on lave l'amalgamé avec soin à l'eau chaude pour le débarrasser de l'excès d'acide, puis on le laisse refroidir. Au bout de dix à douze heures il est assez dur pour rayer l'étain. Quand on veut s'en servir, on le fait chauffer jusqu'à ce qu'il devienne aussi mou que la cire; on peut, dans cet état, l'étendre sur une surface quelconque, à laquelle il adhère énergiquement lorsqu'il se durcit après refroidissement.

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

### LYON

Exhaussement, 36, rue de Sully. — M. Julliard, rue des Augustins. — Maison sur cour, rue Parmentier, entre les rues Sébastien-Gryphe et des Culattes. M. Lebrat, rue de Gerland, 23. — Maison sur cour, boulevard du Nord entre la rue Tête-d'Or et l'avenue Duquesne. M. Chanal, par M. Fanton, place Morand, 15. — Maison, quai de Jayr. Morel, par M. Garin, place des Terreaux, 3. — Mur de clôture, Grande rue de Cuire, 64. M. Benoit, 37, rue Saint-Jean, par M. Tarchier, rue Mercière, 34. — Deux maisons, dont une sur cour, angle des rues Cuvier et Boileau. M. Bonvallet, rue Cuvier, 82. — Exhaussement, quai de la Pêcherie, 11. M. Audras. M. Maréchal, place d'Albon, 2. — Maison, angle sud-est de l'avenue de Saxe et de la rue Dumoulin. M. Moyet, par M. Despiere, architecte, place des Célestins, 6. — Maison, rue Tête-d'Or, 116. M. Clément, propr. et entrepr., rue Ney, 102. — Maison, rue de Sully avec mur de clôture, boulevard du Nord et en retour sur les rues Ney et Sully. M. Garnier, propr., par MM. Bellat et Cie, entrepr., 75, rue Boileau. — Maison, rue Cottin, 1. Société d'enseignement des Frères, y demeurant. M. Surdioux et fils, entrepr., rue des Tuileries, 4. — Maison, rue Garibaldi, 194 bis. M. Léger, y demeurant. — Maison, rue de Chartres, 49. M. Pénélon, entrepr., 29, rue du Tunnel. — Exhaussement, montée de l'Observance, 3. M. Leboeuf, par MM. Andrieux frères, entrepr., rue des Charpenes, 6. — Maison, rue Duquesne, 74. Madame veuve Jourdan, par M. Guillotel, architecte, 37, rue Molière. — Maison, rue du Moulin-à-Vapeur, angle de la rue d'Alger. La Compagnie du Gaz de Perrache, par M. Craponne, ingénieur principal.

### BANLIEUE

Mur de clôture, chemin de Villion. M. Parisse, propr. — Mur de clôture, chemin de Combe-Blanche. M. Girard, propr., chemin de Vénissieux, 83, par M. Labas, maître-maçon, route de Vienne, 223. — Démolition et reconstruction d'un mur de clôture, chemin des Platanes, 24. — Mur de clôture, rue du Souvenir. M. Champiot, propr., rue du Souvenir, 15, par M. Jullien, maître-maçon, rue Nérard, 1. — Exhaussement d'un mur de clôture, rue des Tuileries. M. Dalouzy, maître-charpentier, place Dumas-du-Loir, 7. — Mur de clôture, chemin de la Demi-Lune. M. Pascal, propr., chemin de la Demi-Lune, 207. — Maison, chemin de Choulans. M. Tête, propr., rue des Macchabées, 65. — Maison, cours de Villeurbanne. M. Bertocini, peintre-plâtrier, place des Maisons-Neuves, 6. — Démolition et reconstruction d'une maison, cours Henri. M. Gerbellot, propr., rue de Chartres, 104. — Mur de clôture, chemin de Sébastopol. M. Truffly, propr., rue d'Alsace, 84. — Maison, chemin de Monplaisir aux Maisons-Neuves. M. Duret neveu, propr., chemin de Monplaisir, 43, par M. Canque, entrepr., route de Grenoble, 133. — Bâtiment, chemin de Saint-Fulbert. M. Evrard, propr., rue des Archers, 17, par M. Perrin, architecte, rue de l'Hôtel-de-Ville, 57. — Bâtiment, chemin de Béal. M. Randu, à Saint-Fons. — Mur de soutènement, chemin de Saint-Just à Vaise. Compagnie du chemin de fer de Saint-Just à Vaugneray. — Mur de clôture, chemin de Sainte-Pauline. M. Gilibert, propr., rue Sainte-Pauline, par M. Dubost, entrepr., rue de Baraban, 77. — Maison et mur de clôture, chemin de Saint-Just à l'Étoile-d'Alai. M. Clair, propr., et architecte, à Lyon, rue des Farges, 16. — Maison, chemin de Baraban. M. Veyssier, propr., rue de Baraban, par M. Cuny fils, architecte, rue du Sacré-Cœur, 165. — Maison, Grande rue de la Croix-Rousse. M. Dalmais, propr., Grande rue de la Croix-Rousse, 73. — Hangar, rue de Saint-Cyr. M. Thévenet, marchand de bois, rue de Saint-Cyr, 21. — Maison, chemin de la Combe-Blanche. M. Marcel, maréchal-ferrand, propr., chemin de la Belle-Combe, 83. — Bâtiment, chemin de la Croix-Morlon à Saint-Alban. M. Jeanton, propr., y demeurant, par M. Malvétu, maître-maçon, chemin de Monplaisir aux Maisons-Neuves, 65.

## TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

2<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — Société civile de la cour des Archers. M. Gourd, président du conseil, 31, place Bellecour; archit., M. Bresson, 2, place de la Bourse; entrepr., M. Boudet, 6, rue du Palais de Justice 1<sup>er</sup> étage. — Rue de Penthhière, 4. Maison. Propr., M<sup>me</sup> Gralt; archit., M. Christol, 1, rue de l'Hôpital; entrepr., M. Gamot fils, 8, rue du Piat. Rez-de-chaussée.

3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — Angle de la rue Sébastien-Gryphe et la rue Parmentier. Maison de rapport. Propr., M. Gauthier; archit., M. Laureçon, 13, place du Pont; entrepr., MM. Porte père et fils, avenue de Saxe. Couvert. — Avenue de Saxe, côté sud entre le cours Gambetta et la Grande-Rue-de-la-Guillotière. Maison de rapport. Propr. archit., M. Coquet, 16, quai de la

Guillotière; entrepr., M. Gouyon, 59, cours de la Liberté, 2<sup>e</sup> étage. — Grande-Rue-de-la-Guillotière, 200. Démolition et reconstruction d'une maison. Propr., M. Anselmier; archit., M. Boyer, 70, cours Gambetta; entrepr., M. Oriange, 33, rue Villeroy, 4<sup>e</sup> étage. — Rue des Culattes, 30. Maison. Propr. et entrepr., M. Montpeiroux, 17, rue Montesquieu; archit., M. Lombard-Gerin, 5, place des Cordeliers, 4<sup>e</sup> étage. — Avenue de Saxe, angle du cours Gambetta. Maison. Propr., archit., M. Rognat y demeurant; entrepr., MM. Taton frères, 72, cours Gambetta, 3<sup>e</sup> étage. — Rue Sébastien-Gryphe, 13. Démolition et reconstruction. Propr., M. Raulin; archit., MM. Arguillère et Fraissenet, 28, quai de Jayr; entrepr., MM. Rochon père et fils, 10, rue de Béarn. Au niveau du sol. — Côté droit du cours de la Liberté, entre les rues Servient et de la Part-Dieu. Maison de rapport. Propr., M. Virieu; archit., M. Laureçon, 13, place du Pont; entrepr., MM. Fessetaud père et fils, 81, rue de Vauban, 1<sup>er</sup> étage. — Côté droit de l'avenue de Saxe, retour des rues Saint-Jérôme et des Trois Pierres. Maison de rapport. Propr. et entrepr., M. Bonnaud, 32, rue des Asperges. Rez-de-chaussée. — Cours Lafayette, 147. Bureaux. Propr., MM. Lamy et Valla; entrepr., M. Sayetta, 14, Cité Delassalle, 1<sup>er</sup> plancher. — Avenue de Saxe, 167. Démolition et reconstruction. Propr., M. Briatta; archit., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Leblanc, 185, rue Duguesclin, 1<sup>er</sup> étage. — Cours Lafayette, 22. Démolition et reconstruction. Propr., M. Ampaire; archit., M. Duret, 46, boulevard des Brotteaux; entrepr., M. Brun, 2, cours Lafayette prolongé. Couvert. — Rue de Marseille, 67. Maison. Propr., M. Herhart; archit., M. Blanc-Drevet, 4, place de la Victoire; entrepr., M. Lascot, 10, rue de Chartres. Couvert. — Côté droit de la rue des Culattes. Maison. Propr., M. Bouchard; entrepr., M. Mouratille, 75, rue de Vauban. Couvert. — Rue de la Lône, angle de la rue des Culattes. Maison. Propr. et entrepr., M. Thomas, 12, rue Basse-Combalot; charpentier, M. Boisson, avenue des Ponts et quai Claude-Bernard, 1<sup>er</sup> étage. — Rue de la Thibaudière, 22. Maison. Propr. et archit., M. Bernelin, 16, Grande-Rue-de-la-Guillotière; entrepr., M. Devienne, rue de Sèze, 43. Fondations. — Rue Voltaire, 45. Maison. Propr., M. Cluzel; entrepr., M. Leblanc, 185, rue Duguesclin, 1<sup>er</sup> étage. — Rue Servient, 94. Maison. Propr., M. Mondon; entrepr., MM. Szilize frères, à Montchat; charpentier, MM. Sage, frères, route de Genas. Rez-de-chaussée. — Avenue de Saxe, 181. Maison. Propr., M. Renel, 2<sup>me</sup> plancher. — Rue de Vendôme, 202. Démolition et reconstruction. Propr., M. Blein; entrepr., M. Garaude, 76, rue Dunois. Au niveau du sol. — Rue Sébastien-Gryphe, 125. Construction. Propr., M. Haas, archit., M. Bourges, rue du Rhône, 47; entrepr., M. Nann, 4, rue de Marseille. Fouilles. — Rue des Passants. Construction. Propr., M. Montalan; archit., M. Guiguet, 195, avenue de Saxe; entrepr., MM. Taton frères, 72, cours de Brosses; charpentiers, M. Despeyroux, rue de Vendôme. Fondations.

4<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — Rue Tolozan, 8. Maison en construction. Propr., M. Perrin; archit., M. Clapot, 21, rue Dubois; entrepr., M. Boyer, 2, place Tourville. Fondations.

5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — Place Saint-Jean. Démolition et reconstruction. Propr., M. Parent, rue Mercière, 15; archit., M. Moreau, 8, rue Jean-de-Tourne; entrepr., MM. Gay et Bagnard, 4, rue des Marronniers, 4<sup>e</sup> étage. Quai de Jayr, 22. Maison de rapport. Propr., MM. Carré et Cie; archit., MM. Arguillère et Fraissenet, 28, quai de Jayr; entrepr., M. Tarnaud, 19, rue de la Claire. Couvert.

6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — Rues de Crillon, Tronchet et rue Masséna. Eglise Saint-Joseph. Propr., la Fabrique; archit., M. André, 66, avenue de Saxe; entrepr., MM. Rouchon frères, 54, rue Mercière. Sortie des fondations. — Angle des rues de Créqui et Bossuet. Maison de rapport. Propr., M. Latour; archit., M. Bernelin, 16, Grande-Rue-de-la-Guillotière; entrepr., M. Emiel, 131, rue Boileau. Couvert. — Rue Bossuet, 1. Maison de rapport. Propr., M. Cartet; archit., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Oddoux, 62, rue Chaponnay. Mansardes. — Rue de Sèze, entre l'avenue de Saxe et la rue de Vendôme. Maison de rapport. Propr., M. Janin; archit., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Lelarge, 28, rue des Remparts-d'Ainay. Mansardes. — Rue de Sèze entre l'avenue de Sèze et la rue de Vendôme. — Maison de rapport. Propr. et entrepr., M. Vassivière, 69, rue de Vauban; archit., M. Rivière, 6, rue de la Barre. Mansardes. — Rue de Sèze entre la rue de Vendôme et l'avenue de Saxe. Maison de rapport. Propr., M. Roubellat, 10, rue de l'Épée; archit., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Lelarge, 28, rue des Remparts-d'Ainay. Mansardes. — Rue Bossuet, angle de l'avenue de Saxe. Maison. Propr., Madame Mayod, 31, cours Gambetta; archit., M. Guiguet, 115, avenue de Saxe; entrepr., MM. Taton frères. Mansardes. — Rue Boileau 143 et rue Robert, 29. Maison de rapport. Propr. et entrepr., M. Chavepeyre, 28, rue Louis-Blanc. Couvert. — Rue Bossuet, entre l'avenue de Saxe et la rue de Vendôme. Maison de rapport. Propr., M. Bughon; archit., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Pénélon frères, 11, place Tabareau. Mansardes. — Rue de Vendôme, entre les rues de Sèze et Bossuet. Maison de rapport. Propr., M. Lafosse; archit., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Vassivière, 69, rue de Vauban, 1<sup>er</sup> étage. — Angle de la rue de Sèze et de Vendôme. Maison de rapport. Propr. Association des Immeubles lyonnais. M. Dubouis, directeur; archit., M. Rivière, rue de la Barre; entrepr., M. Vassivière, 69, rue de Vauban. Rez-de-chaussée. — Avenue de Saxe, entre les rues de Sèze et Bossuet. Maison de rapport. Propr., Madame Gayetti; archit., M. Gandy, 40, rue Victor-Hugo; entrepr., MM. Fessetaud père et fils, 81, rue de Vauban. Mansardes. — Rue Bossuet, 70. Maison. Propr., M. Neyton; archit., M. Fanton; 15, cours Morand; entrepr., M. Gouyon, 56, cours de la Liberté. Au 3<sup>e</sup> étage. — Rue Ney, 12. Maison de rapport. Propr., M. Gallien; archit., M. Cadet, 77, rue Ney; entrepr., M. Chavepeyre, 28, rue Louis-Blanc. Au 1<sup>er</sup> étage. — Angle de la rue Fournet et de la rue Ney. Deux maisons. Propr., et entrepr., M. Brun, cours Lafayette prolongé; archit., M. Cadet, 77, rue Ney. Rez-de-

chaussée. — *Cours Lafayette*, 167. Maison de rapport. Propr., M. Achard arch., M. Cadet, 77, rue Ney; entrepr., M. Garaude, rue Dunois, 76. Couvert. — *Rue Duquesne*, 20. Maison. Propr., et entrepr., M. Vassivière, 23; rue Duquesne. Au 2<sup>e</sup> étage. — *Rue Boileau*, 36. Maison. Propr., M. Fusch; archit., M. Vernécle, rue Quatre-Chapeaux, 23. Couvert. — *Rue de Sully*, 61. Maison. Propr., M. Garnier; archit., M. Moreau, 8, rue Jean-de-Tournes; entrepr., M. Maréchal, 2, place d'Albon. Sortie de fondations. — *Rue Duquesne*, 81. Maison. Propr., M. Veillet; archit., M. Sionnet, rue Cuvier; entrepr., M. Mayod, angle de la rue Sully et de Créqui. Couvert. — *Rue Ney*, 62. Propr. et entrepr., M. Pénelon, 49, Cours Vitton, 1<sup>er</sup> étage. — *Rue de Sully*. Construction, 110. Propr., M. Drevet; archit., M. Guillotel, 37, rue Molière; entrepr., M. Faure, 220, rue Boileau, Fougères. — *Rue Duquesne*, 74. Maison. Propr., M. Jourdan; archit., M. Guillotel, 37, rue Molière; entrepr., M. Faugeton, 11, passage Duguesclin, Fougères. — *Boulevard du Nord*, angle rue Sully. Maison. Propr., M. Garnier, officier d'administration, rue des Remparts-d'Ainay, 40; archit., M. Jamot, rue du Plat, 32; entrepr., MM. Bellat et C<sup>ie</sup>, 75, rue Boileau, Fougères.

**Banlieue.** — *Cours Vitton prolongé*, 20. Maison. Propr., M. Vibert; archit., M. Guillotel, 37, rue Molière; entrepr., MM. Pénelon frères, 49; cours Vitton, Fougères. — *Route de Vaulx, n° 15, aux Charpennes*. Construction industrielle. Propr., MM. Bonnet, Ramel, Savigny, Giraud et C<sup>ie</sup>; entrepr., MM. Bellat et C<sup>ie</sup>, 75, rue Boileau, Rez-de-chaussée.

**Bully.** — Maison. Propr., M. Gillet; arch., M. André; entrepr., M. Varon. — Maison. Propr. et entrepr., M. Varon.

**Charpennes.** — *Rue du Midi*, 20. Maison de rapport. Propr., M. Mollard; arch., M. Bailly; entrepr., M. Sayetta, rue Cité Delassalle, 14. Couvert. — *Rue Cité Delassalle*, 14. Maison de rapport. Propr. et entrepr., M. Sayetta; arch., M. Guignot. Couvert. — *Route de Vaulx*. Maison de rapport. Propr., M. Brochu; entrepr., M. Sayetta. Couvert. — *Rue Saint-Antoine*. Maison de rapport. Propr., M. Boutin; entrepr., M. Sayetta. Couvert. — *Rue des Charmettes*, 36. Maison de rapport. Grosses réparations. Propr., M. Chana; arch., M. Charton, entrepr., M. Sayetta.

**Oullins.** — Maison d'école. Propr., M. Chaintreuil; arch., M. Ferlat, à Oullins; entrepr., M. Bonnichon, rue Dumond, Oullins. Couvert. — *Grande Rue d'Oullins*, 9. Maison de rapport. Propr., M. Rognat, à Oullins. Couvert. — *Rue Dumont*. Maison. Propr., M. Gay; entrepr., MM. Garot et Bordet, Au 2<sup>e</sup> étage.

**Les Chères.** — Maison bourgeoise. Propr., M. Ferlat; arch., MM. Dupin frères, 10, rue de Marseille; entrepr., M. Renard, à Lissieu.

## MISES EN ADJUDICATION

— DERNIÈRE HEURE —

**Isère.** — *Samedi 10 juillet*, 1 h. — Préfecture. Service vicinal. — 1<sup>er</sup> lot. Chemin de grande communication n. 2, du Villard-de-Lans à Pont-en-Royans. Élargissement du pont Rouillard et l'amélioration des courbes aux abords. Mont., 12.440 fr. 90. A valoir 2.559 fr. 04. Total 15.000 fr. Caut., 415 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Chemin de grande communication n. 13 bis, de Mens à Clelles. Rectification de ce chemin entre le pont de Sendon et le bourg de Clelles, sur une longueur de 5.012 m. Mont., 88.591 fr. 59. A valoir 12.908 fr. 41. Total 101.500 fr. Caut., 2.453 fr. — Nota. Les terrains sont acquis sur une longueur de 3.000 mètres environ. Sur le restant du parcours les terrains non pourrout être livrés à l'entrepreneur qu'après l'achèvement des formalités d'une expropriation en cours. — 3<sup>e</sup> lot. Chemin d'intérêt commun n. 13, de Sâchillienne à Laffrey. Travaux à faire pour l'ouverture de ce chemin entre le village de Saint-Barthélemy et celui de Laffrey, sur une longueur de 6.764 m. 80. Mont., 98.237 fr. 61. A valoir 11.782 fr. 39. Total 110.000 fr. Caut., 3.275 fr. — Nota. Les terrains sont acquis à peu près en totalité. Si l'on devait recourir à l'expropriation pour les quelques parcelles non encore cédées, l'entrepreneur ne pourrait occuper ces parcelles qu'après l'accomplissement des formalités d'usage. — 4<sup>e</sup> lot. Commune du Villard-de-Lans. Travaux à faire pour l'élargissement et la rectification du chemin vicinal ordinaire n. 4, du Villard-de-Lans à Valchevrière, par Bois-Barbu, dans la partie comprise entre le chemin vicinal ordinaire n. et la borne forestière n. 18, sur une longueur de 4.446 m. 80. Mont., 30.494 fr. 87. A valoir 3.505 fr. 13 Total 34.000 fr. Caut., 1.016 fr.

Renseignements à la préfecture.

## FORMATIONS, MODIFICATIONS &amp; DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

## FORMATIONS

**Lyon.** — 26 mai. — MM. Chanaux et Tastevin, bois, chaux, etc., rue du Four-à-Chaux, à Oullins. Durée 12 ans. Capital, 40.000 fr. — 23 mai. MM. Revenu et Parry régie d'immeubles, place du Change, 3. Durée, 30 ans. Capit., 40.000 fr.

## DISSOLUTIONS

**Lyon.** — 10 mai. MM. Lardellier, Bervoux et Cie, fournitures pour bâtiments, rue Boileau, 84. Liquid., M. Bernoux. — 17 mai. MM. Raineri et Zini, peintres-plâtriers, à Chaponost. Liquid., M. Raineri. — 16 juin. MM. Lhéritier et Touny, à Saint-Rambert-l'Île-Barbe. M. Touny, continue seul. — 19 juin. Parot et Bondet, maçons, rue Vendôme, 57. Liquid., M. Parot.

## FAILLITES

**Lyon.** — 10 juin. F. Quentin, entrepr. de démolition, rue Tête-d'Or, 92. M. Fourrier, syndic.

## RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Ville de Lyon.** — Un décret présidentiel, en date du 4 mai 1886, a approuvé les marchés suivants :

Soumission de M. Béraud Edouard, quai de l'Hôpital, 3, pour l'installation des eaux et du gaz dans le groupe scolaire de la rue Jacquard;

Soumission de M. Béraud, quai de l'Hôpital, 3, pour l'installation des eaux et du gaz dans le groupe scolaire de la rue Neyret;

Soumissions de M. J. Martin, place de la Martinière, 23, pour l'installation du chauffage à vapeur dans les groupes scolaires de Saint-Just et de la route de Vienne.

Soumissions de MM. Colombier et fils, rue des Tuileries, 24, 26 et 28, pour l'installation du chauffage à vapeur dans les groupes scolaires de Saint-Georges et de la rue Jacquard.

Un décret présidentiel, du 4 mai 1886, a approuvé la soumission de M. Siant Louis entrepreneur, chemin des Quatres-Maisons, n. 63, pour la construction d'un chaussée sur le chemin vicinal ordinaire n. 137, d'Inkermann.

Un décret présidentiel, du 11 mai 1886, a approuvé les marchés suivants :

Soumission de M. Fournier, rue de la Martinière, 7, pour les travaux de plâtrerie et de peinture à exécuter au foyer du Grand-Théâtre de Lyon;

Soumission de M. Janot, rue de Crillon, n. 42, pour les travaux de charpente et de menuiserie à exécuter au foyer du Grand-Théâtre;

Soumission de MM. Flachet et Cochet, rue Dunois, 4, pour les travaux de miroiterie et de sculpture en pâte et staaif, à exécuter au Grand-Théâtre.

Soumission de MM. Parot et Boudet, rue de Vendôme, 57, pour les travaux de maçonnerie et de ciment à exécuter au foyer du Grand-Théâtre.

Soumission de MM. Guer et Blanc, rue du Gare, 11, pour les travaux de serrurerie à exécuter au foyer du Grand-Théâtre;

Soumission de M. Bardsy Louis, quai des Brotteaux, 28, pour les travaux de peinture décorative ornementale à exécuter au foyer du Grand-Théâtre;

Soumission de M. Molon, avenue de Saxe, 176, pour les travaux de dorure à exécuter au foyer du Grand-Théâtre;

Soumission de M. Domer, rue de la Bourse, 53, pour les travaux de peinture de figures à exécuter au foyer du Grand-Théâtre;

Soumission de M. Giroud, rue Sully, 42, pour les travaux de peinture décorative à exécuter au foyer du Grand-Théâtre.

Un décret du 17 mai 1886 a approuvé la soumission de MM. Delogé et Tournier, rue de Fleurière, 6, pour les travaux de plomberie et fourniture d'appareils nécessaires à l'installation des eaux et du gaz dans le groupe scolaire de la rue de Belfort.

**Rhône.** — *Le 27 mai.* — Mairie de Lyon. Fournitures de candélabres et de lanternes pour l'éclairage public pendant cinq années, d. 1<sup>er</sup> mai 1886 au 30 avril 1891. — 1<sup>er</sup> lot. M. Gournet, maître de forges, rue de Crillon, 73, adjud., à 12 p. 100. — 2<sup>e</sup> lot. M. Bardot Pierre, fabricant d'appareils à gaz, rue Dulamel, 8, adjud., à 19 p. 100.

**Rhône.** — *Le 8 juin.* — Hospices civils de Lyon. Bâtimens hospitaliers. Maisons. Entretien du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> avril 1889. — 1<sup>er</sup> lot. 30.000 fr. M. Gigodot, 5, rue Childebert, adj. à 20 p. 100. — 2<sup>e</sup> lot. 30.000 fr. MM. Savariou frères, quai Jaur, 28, adj. à 15 06 p. 100. — 3<sup>e</sup> lot. 5.000 fr. M. Auguste Pansu, rue des Asperges, 21, adj. à 20 10 p. 100. — 4<sup>e</sup> lot. 9.000 fr. M. Grohon, 29, rue Vauban, adj. à 29 p. 100. — 5<sup>e</sup> lot. 14.000 fr. M. Vincendon, rue Dubois, 31, adj. à 21.25 p. 100. — 6<sup>e</sup> lot. 7.000 fr. MM. Gagel, Gauthier et Co, quai de l'Hôpital, 8, adj. à 25.20 p. 100. — 7<sup>e</sup> lot. 20.000 fr. M. Gigodot, adj. à 16 p. 100. — 8<sup>e</sup> lot. 6.000 fr. M. Douhlier, 41, rue Germain, adj. à 9.50 p. 100. — 9<sup>e</sup> lot. 2.000 fr. M. Auguste Pansu, adj. à 17 p. 100. — 10<sup>e</sup> lot. 5.000 fr. MM. Morand, Barbier et Co, rue Mazenod, 6, adj. à 21 p. 100. — 11<sup>e</sup> lot. 3.000 fr. M. Micheletti, rue Juiverie, 8, adj. à 16.50 p. 100. — 12<sup>e</sup> lot. 4.000 fr. MM. Gagel, Gauthier et C<sup>ie</sup>, adj. à 25.20 p. 100. — 13<sup>e</sup> lot. 70.000 fr. M. Gigodot, adj. à 20 p. 100. — 14<sup>e</sup> lot. 9.000 fr. MM. Savariou frères, adj. à 12.06 p. 100. — 15<sup>e</sup> lot. 12.000 fr. M. Darfeuille, quai Falchiron, 39, adj. à 19 p. 100. — 16<sup>e</sup> lot. 8.000 fr. M. Poulmarch, quai de l'Hôpital, 14, adj. à 22.95 p. 100. — 17<sup>e</sup> lot. 17.000 fr. M. Vincendon, adj. à 24.50 p. 100. — 18<sup>e</sup> lot. 14.000 fr. MM. Gagel, Gauthier et C<sup>ie</sup>, adj. à 25.20 p. 100.

**Rhône.** — *Le 8 juin.* — Hospices civils de Lyon. Hospice du Perron, à Pierre-Bénite. Construction de la maison d'habitation de l'économe. — 1<sup>er</sup> lot. 7.500 fr. M. Garaud, à Oullins, adj. à 17.17 p. 100. — 2<sup>e</sup> lot. 8.500 fr. M. Chapot, à Oullins, adj. à 16 p. 100. — 3<sup>e</sup> lot. 2.500 fr. M. E. Queyras, 12, rue Grolée, à Lyon, adj. à 22 p. 100. — 4<sup>e</sup> lot. 1.300 fr. M. Balouzet, à Saint-Genis-Laval, adj. à 18.90 p. 100. — 5<sup>e</sup> lot. 600 fr. MM. Baudin et Blain, 3, montée Saint-Barthélemy, à Lyon, adj. à 30.25 p. 100.

**Rhône.** — *Le 10 juin.* — Mairie de Lyon. Entretien des bâtimens communaux et services municipaux du 1<sup>er</sup> juillet 1886 au 31 décembre 1888. — 1<sup>er</sup> lot. 20.000 fr. MM. Fauquing frères, rue des Remparts-d'Ainay, 39, adj. à 28 75 p. 100. — 2<sup>e</sup> lot. 25.000 fr. M. Germain Dumora, rue Saint-Etienne, 21, adj. à 22 p. 100. — 3<sup>e</sup> lot. 8.000 fr. M. Toussaint Dumora, rue de la Préfecture, 1, adj. à 29.10 p. 100. — 4<sup>e</sup> lot. 20.000 fr. M. Fournier, 7, rue de la Martinière, adj. à 15 p. 100. — 5<sup>e</sup> lot. 7.000 fr. M. Landier, rue Pierre-Corneille, 3, adj. à 39 99 p. 100. — 6<sup>e</sup> lot. 20.000 fr. M. Tahoury, rue d'Austerlitz, 13, adj. à 26.26 p. 100. — 7<sup>e</sup> lot. 15.000 fr. M. Pansu, rue des Asperges, 21, adj. à 19.10 p. 100. — 8<sup>e</sup> lot. 12.000 fr. M. Choury, rue des Trois-Pierres, 65, adj. à 24.26 p. 100. 9<sup>e</sup> lot. 25.000 fr. M. Calmel, rue de la Bourse, 8, adj. à 11.25 p. 100. — 10<sup>e</sup> lot. 2.000 fr. M. Audemard, avenue de Saxe, 174, adj. à 39 p. 100.

**Rhône.** — *Le 10 juin.* — Mairie de Lyon. Amélioration de la batterie de Sathonay. — M. Picquant (Jean-François), à Taponas, adj. à 13 p. 100.

**Cantal.** — *Le 31 mars.* — Achèvement d'une chapelle et d'un hospice. Mont., 70.718 fr. 73. MM. Silvain et Alexandre Guillot, à Figeac (Lot), adjud. au prix du devis.

**Meurthe-et-Moselle.** — *Le 1<sup>er</sup> avril.* — Mairie de Nancy. Construction d'une école de garçons rue de la Salle. Terrassements, etc., 66.400 fr. MM. Thiébaud et Muscat, à Nancy, adjud. à 16 fr. 25 p. 100. Charpente et menuiserie, 38.700 fr. M. Mathard, à Pont-à-Mousson, adjud. à 17 fr. p. 100. Couverture et distribution d'eau, 7.000 fr. MM. Rogier et Sanfaute, à Robert-Espagne, adjud. à 18 p. 100. Serrurerie, 6.000 fr. MM. Collin et Blanchard, à Nancy, adjud. à 36 fr. 55 p. 100. Plâtrerie, 3.300 fr. M. Kalls, à Nancy, adjud. à 19 fr. 25 p. 100. Peinture et vitrerie 3.800 fr. M. Lenoir, à Nancy, adjud. à 16 p. 100.

**Saintes.** — *Le 31 mars.* — Construction d'un quai découvert et empierré des cours, dans la gare d'Angoulins (ligne de Nantes à Coutras). Mont., 6 195 fr. 09. M. Forestier, à Saintes, adjud. à 21 fr. 15 p. 100.

**Saône-et-Loire.** — *Le 12 avril.* Mairie de Mâcon. Construction de préaux dans les écoles primaires. — Maçonnerie, 2.876 fr. 52. M. Maréchal, à Montmerle, adjud.

**Savoie.** — *Le 24 avril.* — Ecole normale d'instituteurs à Chambéry. Travaux de construction. — 1<sup>er</sup> lot. 200.000 fr. MM. Michel et Guillon, à Chambéry, adjud. à 4 p. 100. — 2<sup>e</sup> lot. 52.500 fr. M. Barut, à Annecy, adjud. à 8 p. 100. — 3<sup>e</sup> lot. 43.500 fr. M. Lardon, à Les Echelles, adjud. à 16 p. 100. — 4<sup>e</sup> lot. 29.000 fr. M. Pommaret, à Chambéry, adjud. à 8 p. 100. — 5<sup>e</sup> lot. 11.000 fr. MM. Delogé et Tournier, à Lyon (Rhône), adjud. à 30 p. 100.

à 9 p. 100. — Charpente, 5.030 fr. 54. M. Béranger, à Mâcon, adjud. à 22 p. 100. — Serrurerie, 2.018 fr. 40. — M. Gedet, dit Maurice, à Mâcon, adjud. à 5 p. 100. — Couverture, 2.784 fr. 54. M. Dutrion, à Mâcon, adjud. à 2 p. 100. — Plomberie, 1.007 fr. 05. M. Hilber, à Mâcon, adjud. à 20 p. 100.

**Seine-Inférieure.** — Le 14 avril. — Mairie du Bois-Guillaume. Construction d'une mairie. — 1er lot. 41.811 fr. 55. M. Lancesseur, rue du Nord, 16, à Rouen, adjud. à 16 p. 100. — 2e lot. 6.030 fr. M. Ernest Vassal, impasse de Flandre, 16, à Rouen, adjud. à 23 p. 100. — 3e lot. 4.428 fr. 50. M. François Gesbert, rue Herbière, 5, à Rouen, adjud. à 2 p. 100. 4e lot. Réservé. — 5e lot. 3.100 fr. M. Louis Brière, rue Saint-Gervais, 41, à Rouen, adjud. à 22 p. 100. — 6e lot. 1.970 fr. M. Alfred Benoist, rue Orbe, 40, à Rouen, adjud. à 32 p. 100. — 7e lot. 2.066 fr. M. Albert-Denis, rue Beauvoisine, 143, à Rouen, adjud. à 27 p. 100.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Mercredi 7 juillet, 2 h. — Préfecture. Travaux de plomberie concernant l'installation des eaux et du gaz, à faire à la nouvelle caserne de gendarmerie à pied de Lyon, angle du cours Suchet et de la rue Smith. Installation des eaux. Mont., 9.954 fr. 86. Installation du gaz. Mont., 9.900 fr. 75. Total, 19.855 fr. 61. A valoir, 2.144 fr. 39. Caut., 1.100 fr.

Renseignements à la préfecture, bureau des travaux publics.

**Rhône.** — Mercredi 11 juillet, 2 h. — Hôtel de ville de Lyon. Transformation des locaux affectés au dépôt de la prison de Roanne (Palais de justice de Lyon). Mont., 10.538 fr. 81. Caut., 500 fr.

Renseignements, bureau des travaux publics.

**Ain.** — Dimanche 4 juillet, 2 h. — Mairie de Chevroux. Restauration de la maison d'école des garçons. Mont., 1.749 fr. 24. Caut., 80 fr.

Renseignements à la Mairie.

**Ain.** — Mercredi 7 juillet, 2 h. — Reconstruction d'un mur de clôture à la prison de Nantua. Mont., 5.350 fr. 35.

Renseignements à la mairie.

**Aisne.** — Dimanche 18 juillet, 2 h. — Mairie de Saint-Ennemond. Réparation de la maison d'école des garçons. Mont., 2.350 fr. Caut., 100 fr.

Renseignements à la mairie.

**Alpes-Maritimes.** — Samedi 31 juillet. — Mairie de Cannes. Balayage et arrosage pour 5 ans. Mont. ann., 50.000 fr. Caut., 5.000 fr.

Renseignements à la mairie (bureau de la voirie).

**Ardeche.** — Samedi 10 juillet, 2 h. — Préfecture. Construction d'un parapet sur la digue de ceinture du Doux à Tournon. Parapet en maçonnerie de moellons couronné d'un chapeau en mortier de grappiers. Mont., 9.978 fr. A val., 522 fr. Total 4.500 fr. Caut., 200 fr.

Le certificat de capacité devra être visé huit jours au moins avant l'adjudication par M. Girardon, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 9, quai de la Guillotière, à Lyon. Renseignements dans les bureaux de la préfecture (2e division) ; et dans les bureaux de M. Du Boys, ingénieur ordinaire à Valence.

**Aude.** — Dimanche 11 juillet, 2 h. — Mairie de Cabrespine. Terrassements du cimetière. Mont., 940 fr. 50. A val., 84 fr. 30. Total 1.024 fr. 80. Caut., 35 fr.

Renseignements à la mairie.

**Aveyron.** — Samedi 10 juillet, 10 h. — Préfecture. Construction de chemins vicinaux. — 1er lot. Chemin de grande communication n. 9. Mont., 28.714 fr. 45. Caut., 1.000. — Chemins d'intérêt commun. — 2e lot. Ch. n. 2. Mont., 16.798 fr. 75. Caut., 500. — 3e lot. Ch. n. 4. Mont., 16.798 fr. 75. Caut., 800 fr. — 4e lot. Ch. n. 6. Mont., 2.912 fr. 23. Caut., 120 fr. — 5e lot. Ch. n. 12. Mont., 7.758 fr. 23. Caut., 260 fr. — 6e lot. Ch. n. 16. Mont., 7.331 fr. 25. Caut., 250 fr. — 7e lot. Ch. n. 17. Ponceau, bials de 2 m. 86 d'ouverture sur le Ploustel et rectification des pentes du chemin aux abords. Mont., 3.295 fr. 75. Caut., 120 fr. — 8e lot. Ch. n. 31. Mont., 75.390 fr. 40. — 9e lot. Ch. n. 42. Mont., 3.776 fr. 08. Caut., 130 fr. — 10e lot. Ch. n. 57. Mont., 4.141 fr. 45. Caut., 150 fr. — Construction de chemins vicinaux ordinaires. — 11e lot. Ch. n. 2. Clairvaux. Mont., 3.063 fr. 36. Caut., 130. — 12e lot. Ch. n. 4. Senergues. Mont., 2.402 fr. 17. Caut., 84 fr.

Renseignements à la préfecture (2e division).

**Charente.** — Samedi 10 juillet, 2 h. — Préfecture. Adjudication de travaux publics. Chemins de grande communication. — 1er lot. Sireuil. N. 7, d'Aigre à Guîtres. Construction, sur la Charente, d'un pont en pierre de cinq arches, de quinze mètres d'ouverture chacune, en remplacement du pont suspendu, et établissement des abords, travaux évalués ainsi qu'il suit : Terrassements, 12.092 fr. 71. Chaussée, caniveaux et cassis, 5.846 fr. 27. Pont proprement dit, 103.564 fr. 48. L'assiette provisoire pour le service de la circulation pendant l'exécution des travaux (à forfait), 6.000 fr. Total 127.503 fr. 46. A val., 12.496 fr. 54. Total géo., 140.000 fr. Caut., 3.000. — Chemins d'intérêt commun. — 2e lot. Loubert. N. 189, de Lapéruze à Pressac. Réparations à effectuer du pont construit sur le ruisseau du l'Etang-de-Lépinasse. Mont., 1.329 fr. 62. A val., 70 fr. 38. Total. 1.500 fr. Caut., 50 fr. — Chemins vicinaux ordinaires. — 3e lot. Eymouthiers et Ecuras. N. 2 et 3, de Chatain-Besson à la Tricherie. Construction de la partie comprise entre la partie faite par l'entreprise Jaton, sur Ecuras, et un point pris à 90 m. 45 après le pont sur les ramblais exécutés par l'entreprise Lepetit. Long. 183 mètres, y compris l'établissement d'un pont de 16 mètres d'ouverture, sur la rivière la Tardoire. Mont., 18.203 fr. 47. A val., 2.795 fr. 53. Total, 21.000. Caut., 600 fr. — Chemins ruraux. — 4e lot. L'Houmeau-Pontouvre. Chemin rural de Chenebasse à Brebonzac. Amélioration des pentes et rampes de la partie comprise entre la limite des parcelles n. 182 et 172 et le passage à niveau du chemin de fer d'Angoulême à Limoges. Longueur 706 m. Mont., 1.037. A val., 163. Total 1.200. Caut., 40.

Renseignements à la préfecture 3e division.

**Charente.** — Dimanche 11 juillet, 1 h. — Mairie de Sainte-Marie. Construction d'une maison d'école mixte et mairie. Mont., 15.518 fr. 83. Caut., 800 fr.

Renseignements à la mairie.

**Charente-Inférieure.** — Vendredi 9 juillet, 3 h. — Mairie de Rochefort. Groupe scolaire à l'angle des rues des Dix-Moulins et Château-Cailhard. — 1er lot. Terrassements, maçonnerie et plâtrerie, 41.815 fr. 19. — 2e lot. Charpente et menuiserie, 70.028 fr. 67. — 3e lot. Serrurerie, couverture, peinture et vitrerie, 17.038 fr. 10. Total, 128.881 fr. 96. Caut., 6.000 fr.

Renseignements à la mairie, bureau de l'architecte.

**Côte-d'Or.** — Jeudi 8 juillet, 2 h. — Préfecture. Route nationale n. 5. Pavés nécessaires à la restauration de la chaussée pavée de la rue Chabot-Charny à Dijon. Mont., 34.500 fr. A val., 15.500. Total, 50.000 fr. Caut., 1.200 fr.

Renseignements à la préfecture.

**Dordogne.** — Mercredi 7 juillet, 2 h. — Mairie d'Hautefort. Chemin vicinal or-

динаire n. 11. Sainte-Eulalie. Construction sur 797 m. 70. Mont., 4.200 fr. Caut., 140 fr.

Renseignements dans les bureaux de l'agent voyer d'Hautefort.

**Dordogne.** — Dimanche 11 juillet, 9 h. — Mairie de Campagnac-les-Quercy. Chemin vicinal, n. 5. Construction sur 467 m. 11. Mont., 1.600. Caut., 50 fr.

Renseignements au bureau de l'agent-voyer.

**Eure-et-Loir.** — Dimanche 18 juillet, 2 h. — Mairie de Challet. Travaux divers. — 1er lot. Construction d'une classe et restauration de la maison d'école, 12.651 fr. 15. — 2e lot. Etablissement d'une mare communale, 1.590 fr. 50.

Renseignements à la mairie.

**Gironde.** — Vendredi 16 juillet, 1 h. 1/2. Préfecture. Bassin d'Arcachon. Réparation et amélioration de la jetée du pont de la Teste. Mont., 20.768 fr. 95. A val., 2.211 fr. 05. Total, 23.000 fr. Caut., prov., 200 fr. Déf. 800 fr. moins avant l'adjudication.

Renseignements : Dans les bureaux de la préfecture 2e division et dans les bureaux de M. Clavel, ingénieur ordinaire du 2e arrondissement, allées d'Orléans, n. 2, à Bordeaux.

**Hérault.** — Dimanche 11 juillet, 2 h. — Mairie de Clermont-le-Hérault. Agrandissement du cimetière. Mont., 4.950 fr. Caut., 250 fr.

Renseignements au secrétariat de la mairie.

**Hérault.** — Dimanche 25 juillet, 2 h. — Mairie de Palavas. Agrandissement du cimetière communal. Mont., 2.000 fr.

Renseignements à la mairie.

**Isère.** — Dimanche 4 juillet, 2 h. 1/2. — Mairie d'Heyrieux. Elargissement et amélioration du chemin vicinal ordinaire n. 10, sur 1.276 m. 80. Mont., 3.456 fr. 93. A val., 143 fr. 07. Total, 3.600 fr. Caut., 120 fr.

Renseignements à la mairie et au bureau de l'agent-voyer du canton.

**Jura.** — Jeudi 15 juillet, 2 h. — Préfecture. Chemin de fer de Lons-le-Saunier à Champagnole. Travaux de construction des viaducs de l'Ermitage et de Vertancul, et de rectification et élargissement de la station de Conliège. — 1re partie. Viaducs de l'Ermitage et de Vertancul. Travaux à l'entreprise, 50.429 fr. 60. Somme à valoir, 29.570 fr. 31. Total, 180.000 fr. — 2e partie. Rectification et élargissement de la station de Conliège. Travaux à l'entreprise, 168.649 fr. 15. Somme à valoir, 21.350 fr. 85. Total, 130.000 fr. Total général, 310.000 fr. Caut. prov., 3.000 fr. Caut. définitif, 9.000 fr.

Renseignements dans les bureaux de la préfecture (2e division), de 9 h. du matin à midi et de 2 à 5 h. du soir ; et dans les bureaux de M. Canat, ingénieur ordinaire à Lons-le-Saunier, avenue Gambetta, de 8 h. du matin à midi et de 2 h. à 5 h. du soir.

**Jura.** — Jeudi 15 juillet, 2 h. — Préfecture. Chemin vicinaux. — 1er lot. Chemins de grande communication n. 31 et d'intérêt commun n. 26. Rectification aux abords de Rans. Mont., 4.200 fr. Caut., 130 fr. — 2e lot. Condes et Chancia. Chemins vicinaux ordinaires n. 6 et n. 5. Pont en maçonnerie sur la rivière d'Ain, à Lantenne, et établissement de chemins aux abords. Pont en maçonnerie, 61.000 fr. Rampes d'accès, côté des Condes, 2.300 fr. Rampes d'accès, côté de Chancia, 4.720 fr. Total, 68.020 fr. Caut., 2.070 fr. — 3e lot. Chemin vicinal ordinaire n. 2. Enlèvement d'éboulement et empiérement entre Saint-Jean-d'Étreux et Cessia. Mont., 7.000 fr. Caut., 225 fr.

Renseignements à la préfecture (2e division).

**Jura.** — Date non encore fixée. — Mairie de Salins. Construction d'une voûte à la promenade des Cordeliers. Mont., 1.319 fr. 01. Caut., le 20e. Auteur du projet : M. Chevaux, architecte à Salins.

Renseignements à la mairie.

**Jura.** — Date non encore fixée. — Mairie de Champagnole. Réparations à l'Hôtel-de-Ville. — 1er lot, 1.017 fr. 09. — 2e lot, 907 fr. 11. Caut., 20 fr.

Renseignements à la mairie.

**Loire.** — Samedi 10 juillet, 2 h. 1/2. — Sous-préfecture. — 1er lot. Maison d'école de la commune de Semons, canton de la Côte-Saint-André. Mont., 15.600 fr. Caut., le 20e. Certificat visé par M. Allemand, archit., à Vienne. — 2e lot. Communes de Vienne et Veventin-Vangris. Chemin du Tupinière et de la Balme. Constructions sur 683 mètres. Mont., 5.390 fr. 83. A valoir, 509 fr. 17. Total, 5.900 fr. Caut., 200 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.

**Lot-et-Garonne.** — Mercredi 28 juillet, 2 h. — Mairie d'Agen. Entreprise du balayage et enlèvement des boues dans les rues, places et chaussées de la ville d'Agen pendant 5 ans. Subvention annuelle, susceptible de rabais, et payée par la Ville à l'adjudicataire : 4.000 fr. Caut., 3.000 fr.

Renseignements à la mairie.

**Pyrénées-Orientales.** — Mardi 13 juillet, 10 h. — Préfecture. Grosses réparations au bâtiment de l'école normale primaire d'institutrices. Mont., 13.177 fr. 10. A val., 422 fr. 90. Total, 13.600 fr. Caut., 600 fr.

Renseignements à la préfecture.

**Var.** — Mercredi 21 juillet. — Préfecture. Chemins de grande communication. — 1er lot. Chemin n. 4. Rectification des rampes d'Ourzet sur 1.099 m. Mont., 10.480 fr. A val., 2.020 fr. Total, 12.500 fr. Caut., 420 fr. — 2e lot. Chemin n. 27. Rectification des rampes de Dandarin. Mont., 25.122 fr. A val., 5.877. Total, 31.000 fr. Caut., 900 fr. — 3e lot. Chemin n. 49. Construction sur 1.963 m. Mont., 15.961. A val., 4.035. Total, 20.000 fr. Caut., 590 fr. — 4e lot. Chemin n. 65. Rectification sur 2.810 m. Mont., 15.517. A val., 5.482. Total, 21.000. Caut., 650. — 5e lot. Chemin d'intérêt commun n. 27. Construction sur 2.545 m. (réadjudication sur folle enchère). Mont., 48.778. A val., 7.212 fr. Total, 56.000 fr. Caut., 1.500 fr. — 6e lot. Pont sur le Verdon et chemin d'accès. Mont., 113.936 fr. A val., 26.033 fr. Total, 140.000 fr. Caut., 4.000 fr.

Renseignements à la préfecture.

**Algérie.** — Mardi 20 juillet. — Préfecture d'Alger. Construction du village de Flatters au lieu dit Ben N'haria. Mont., 170.000 fr. Caut., 5.000 fr.

Renseignements à la préfecture (4e bureau).

## CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

**Tours.** — Mardi 13 juillet, 2 h. — Ligne de Nantes à la Roche-sur-Yon. par Sainte-Pazanne. Assainissement de la plate-forme dans les tranchées argileuses. Mont., 16.380 fr. Caut., 550 fr.

Renseignements au bureau de l'ingénieur en chef, à Tours, rue Bernard-Palissy, 16, et au bureau de l'ingénieur des chemins de fer de l'Etat, boulevard de l'Ouest, 18, à La Roche-sur-Yon.

**Tours.** — Mardi 21 juillet, 2 h. — Réfection des peintures des bâtiments, appareils de voies et ouvrages d'art des lignes du 2e arrondissement.

**Tours.** — Mercredi 21 juillet, 2 h. — Travaux aux ateliers d'Orléans pour l'achèvement de l'annexe de la demi-rotonde. Mont., 22.312 fr. 59. Caut., 700 fr.

Renseignements au bureau de l'ingénieur en chef, à Tours, rue Bernard-Palissy, 18, ou de l'ingénieur des chemins de fer de l'Etat, rue du Bourdon-Blanc, 17, à Orléans.

## ÉLÉMENTS CONSTANTS DES PRIX DE CONSTRUCTION

PAR A. MÉGROT

Conducteur des Ponts et Chaussées, Membre associé  
de la Société Nationale des Architectes

Partie parue formant une brochure in-8° de 50 pages et comprenant :  
Les Parcours, Chargements, Transport, Terrassements. — Les Maçonneries de toutes natures. La Charpente. — Les Couvertures. — Les Carrelages et les Pavages.

Prix : 4 francs

Supplément de la partie parue et complément de l'ouvrage dont la *Construction Lyonnaise* publiera prochainement les observations préliminaires et comprenant :

La Plomberie, le Zincage, la Canalisation. — La Menuiserie, la Serrurerie. — La Plâtrerie. — La Vitrierie. — La Peinture. — La Tenture et la Dorure ; ainsi qu'un tableau des coefficients de résistance et des densités des matériaux d'après les expériences les plus récentes.

Devant paraître prochainement et former un volume plus que double de la partie parue.

Prix temporaire : 4 fr.

Se trouve aux bureaux de la « Construction Lyonnaise » et chez l'Auteur à Cosne (Nièvre)

Tous nos abonnés sont nos collaborateurs ; les articles et renseignements qu'ils voudront bien nous envoyer seront publiés, à leur convenance, avec leur signature ou sous le couvert de l'anonymat, après avoir été soumis à l'approbation du comité de rédaction.

## PUBLICATIONS NOUVELLES

~ *Éléments constants des Prix des travaux ordinaires de construction*, par A. MÉGROT, conducteur des ponts et chaussées, seconde édition. 1 brochure in-8°. Prix : 4 fr. Librairie A. DUCHER et C<sup>ie</sup>, éditeurs, 51, rue des Ecoles, Paris. Également chez l'auteur à Cosne (Nièvre).

~ *Manuel des Entrepreneurs*, 3<sup>e</sup> volume, comprenant les arrêtés de la préfecture de la Seine, réunis et classés par Emile DESPLANQUES, entrepreneur de maçonnerie, ancien membre du Tribunal de Commerce de la Seine 1 fort vol. 24 fr. Librairie A. DUCHER et C<sup>ie</sup>, éditeurs, 51, rue des Ecoles, Paris

~ *Petit guide dans les constructions rurales*, suivi d'une série des prix à façon pour travaux de terrassement, maçonnerie, charpente et couverture, par E. VIDÈRE, architecte. Un vol. in-16, 110 pages et 6 figures. Prix, 1 f. 50. — Librairie BIGOT, 22, rue de Latour-d'Auvergne, Paris.

~ *Le Décorateur. Marbres et Bois*, par LÉFÈVRE, artiste peintre. L'ouvrage comprendra 40 planches in-4, Jésus en chromolithographie qui paraîtront en 4 livraisons de 10 planches de 3 en 3 mois. Les planches sont exécutées avec le plus grand soin, et cependant le prix est sans précédent. Prix de chaque livraison : 10 fr. — Librairie E. BIGOT, 22, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris.

~ *La Vie privée des Anciens*, par M. René MÉNARD, illustrée d'après les monuments antiques, M. Cl. SAUVAGEOT. Les tomes I, II et III viennent de paraître. Premier vol. *Les peuples de l'Antiquité*, 1 vol. in-8 de 634 p. et 772 fig. : 30 fr. — Deuxième vol. *La Famille dans l'Antiquité*, 1 vol. in-8, de 508 p. et 815 fig. : 30 fr. — Troisième vol. *Le Travail dans l'Antiquité*, 1 vol. in-8, de 607 p. et 750 fig. : 30 fr. L'ouvrage formera 4 vol. — Veuve A. MOREL et C<sup>ie</sup>, éditeurs, 13, rue Bonaparte, Paris.

~ *Manuel des Lois du Bâtiment*, élaboré par la Société centrale des Architectes. Deuxième édition, revue et considérablement augmentée. Deux forts volumes grand in-8 colombier sur beau papier. Prix broché : 40 fr. — Librairie DUCHER et C<sup>ie</sup>, 51, rue des Ecoles, Paris.

Les six premières années du journal : LA CONSTRUCTION LYONNAISE sont en vente, formant trois beaux volumes in-4° raisin. — Prix franco : 72 fr.

L'Imprimeur-Gérant : PITRAT AINÉ

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

## FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

### PRODUITS CÉRAMIQUES

**PROST FRÈRES**, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). — Magasins et bureaux à Lyon, 16, quai de Bondy. — Spécialité de tuyaux en terre cuite pour Conduites d'eau et pour Bâtimens. Appareils pour Sièges inodores, Panneaux et Carreaux en faïence, etc. etc. Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

### CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

**PONCET, (C.)** quai Pierre-Seize, 60, Lyon. Avenue Duffert-Rochereau, 10, Saint-Etienne. Entrepôt et du ciment de Vassy et de Grenoble, Chaux hydraulique Portland. Entreprise spéciale des travaux hydrauliques de revêtement et d'ornementation. Carrelages en tous genres. — Entrepôt de carreaux mosaïque de la Maison GISSIER et BEMMER de Marseille.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Tuiles en verre. Châssis en fonte vitrés. Carreaux de Verdun.

**SERRA-REYMOND**, marchand de Pavés épines, états et roulés à Champagne, par Saint-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône).

**JUTIE, GAY ET C<sup>ie</sup>**, 64, rue de Marseille, et 15, quai de la Charité Seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat, pour Lyon et la banlieue. Portland de Pelloux du Valbonnais, de Virieu-le-Grand, et de Pochet de Saint-Rambert. Ciments de Grenoble, de Crest. Chaux lourdes et hydrauliques de Bourgoin, Trept, du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et lattes. Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et Bourgogne. — Expéditions France et Étranger.

### TRAVAUX RUSTIQUES, TREILLAGES

**VOLLAND FILS AINÉ**, Grande-Rue, 21, à Oullins, près Lyon (Rhône). Grande fabrique de treillages perfectionnés. Spécialité de Claires. Travaux rustiques en tous genres, Kiosques, Chaumières, Cabanes aquatiques, etc.

### CHAUFFAGE, VENTILATION & FORGES

**FOURNEAUX ET CALORIFÈRES**. — **POUMEYROL**, constructeur, cours Lafayette, 29, Lyon.

### ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

**ARDOISES, DALLES, ARDOISES, GUICHARD** Père et Fils, chemin de Serin, 3, Lyon. — Représentant de la commission des Ardoisières d'Angers.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et Ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte vitrés. — Carreaux de Verdun.

**MAZARD PIERRE**, fabricant de tuiles mécaniques et creuses, à Tassin (Rhône) près Lyon. — On trouve les anciens modèles de la maison Humbert Fox, tuilier à la Demi-Lune.

**GRANDE TUILERIE DU RHONE**. — THOMÉ, ARMANET et C<sup>ie</sup>, à Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône). Bureaux à Lyon, 8, rue Sala. Tuiles et produits céramiques de toute espèce. Tuiles de montagne, brevetées.

### SONNERIES

**SONNERIES ÉLECTRIQUES ET A MOUVEMENT**. — Porte-Voix, Paratonnerres et vérification des Paratonnerres. — BOUZY et BOISE, avenue de Saxe, 116. — Boîte place des Terreaux, 5.

### PEINTURE & PLÂTRERIE

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte, vitres, Carreaux de Verdun. — Bois de chauffage.

### TERRASSEMENTS

**CHAMPREMIER**, entrepreneur de terrassements et puisatier, 13, place du Pont, Lyon-Guillotière.

### CARRIÈRES, MINES

**AUGUSTE BELLON**, à Valence, rue Gaillet, 7. Décorations de Parcs et Jardins, Rocailles et Aquariums.

### GAZ & ÉCLAIRAGE PUBLIC

**B. PABIOU**, 22, quai de Vaise, Lyon. — Entreprises de Fontainerie, Pompes Installation des Eaux et du Gaz.

### TAILLE DE PIERRES, SCULPTURE & DÉCORATION

**J. PRAT**, 28, avenue de Romans, à Valence. Taille de pierres et sculpture. Colonnes polies, etc. Exploitation des carrières de Chomérac et de Crussol. Monuments funéraires.

**J. GUICHERD ET C<sup>ie</sup>**, maîtres carriers, tailleurs de pierres, à Trept (Isère).

**PIERRE DE TOURNUS**, blanche, demi-dure **P. JEAUGEON FRÈRES**, Entrepreneurs et M<sup>re</sup> de pierres, à TOURNUS (Saône-et-Loire). Exploitation de Carrières. — Fourniture spéciale de *Pierres Taillées* pour Bâtimens, Travaux d'art, etc., sur tous dessins et appareils. — Pierre Fine pour sculpture et marbrerie. — Approvisionnement permettant de livrer Brute ou Taillée en toutes saisons.

**PIERRES DE TOURNUS**. Pierres blanches mi-dures, des Carrières de Tournus. **PERRET**, marchand et entrepreneur à Tournus (Saône-et-Loire). Exécution sur tous les plans et appareils de pierres taillées pour bâtimens, travaux d'art, etc. Fourniture de pierres brutes. — Exploitation exclusive des Carrières de Lacroix, pierre très fine pour statues, sculptures et marbrerie. — Stock de pierres brutes ou taillées pouvant être livrées en toutes saisons.

**PIERRE DE VILLEBOIS**. — DÉFINI TOUTE CONCURRENCE. — Grande Société des tailleurs de pierres de Villebois (Ain). Fourniture de pierres de tailles en tous genres à des prix très réduits. Prompte livraison, taillage irréprochable et premier choix de pierres. Le directeur-gérant, LOUIS FROQUET

**PIERRES DE TAILLE DE VILLEBOIS ET TREPT**. — Pierres diverses pour travaux d'art. **DERRIAZ** jeune, 12, place des Cordeliers, Lyon. — Pierres de machines, Piliers pour barrières, Tombes, Plafond de caveaux, Passades, Balcons, Escaliers, Limons, etc., exécutés sur plans. — Chantier, bas port du Pont Lafayette.

### MONUMENTS FUNÉRAIRES

**ROYBIN**. — Taille de pierres et Marbrer. 3, rue de Marseille, 84.

L'ARCHITECTE

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de H. SABINE directeur, 50, avenue des Termes PARIS

PAPIERS PEINTS

PAPIERS PEINTS

GRAND DÉTAIL DE PAPIERS PEINTS

—•••—

**MAISON + P. MARTIN**

LYON. — Rue de l'Hôtel-de-Ville, 92. — LYON

REPRODUCTION DE TOUS LES GENRES DE DÉCORATIONS  
CRETONNES ASSORTIES AUX ÉTOFFES

CHOIX CONSIDÉRABLE ET TRÈS VARIÉ DANS TOUS LES PRIX

ENVOI FRANCO DE COLLECTIONS D'ÉCHANTILLONS

**LIBRAIRIE EUGÈNE BIGOT**  
22, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris

**Dictionnaire de Motifs Décoratifs**

Par A. de KORSAK

Détails et ensembles d'architecture, sculpture, décoration et d'industrie d'art, 200 planches par volume, imprimées d'un seul côté, comprenant plusieurs motifs ; se classant par ordre alphabétique et par styles. Très facile à consulter.

Une Livraison de 16 Planches par mois. — Deux volumes parus, environ 700 motifs, chacun, 20 fr. — Abonnement, 17 fr.

**VITRAUX D'ART**

Maison PAULIN CAMPAGNE

Fondée en 1847, la plus ancienne de Lyon,  
38, route de Grenoble, Lyon-Monplaisir.

Médailles de Bronze à Ancey,  
d'Argent à Lyon et de Bronze à Bordeaux  
Celle dernière spécialement décernée pour les vitraux d'appartements

TOUTES LES 10 MINUTES  
Les Tramways passent devant les Ateliers



**VIAILLY & C<sup>IE</sup>**  
INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS S. S. G. D. G.  
RUE CORNE-DE-CERF, 34, A LA VILLETTE-LYON

SPÉCIALITÉ D'APPAREILS ET ROBINETS-VALVES ET VANNES A TIROIR

**Purgeur automatique**, servant à extraire sans perte de vapeur, les eaux de condensation.

**Régulateur** de pression de vapeur, réglant la température aux appareils de chauffage; on l'emploie aussi pour détendre l'air comprimé, le gaz et l'eau forcée.

**Robinet-valve** à double fermeture assurant l'étanchéité parfaite et durable.

**Robinet-Valve** à soupape ordinaire.

**Soupape de retenue** perfectionnée pour l'alimentation des générateurs.

**Vanne à tiroir** de toute dimension pour la vapeur ou l'eau et l'air comprimé.

**Niveau d'eau à racloir** de sûreté pour chaudières, système breveté.

**Robinet jauge** à racloir de sûreté pour chaudières.

**Clarinette** à un ou deux niveaux d'eau à racloir de sûreté.

**Robinets spéciaux** pour l'industrie de la teinture et produits chimiques.

**Régulateur** d'alimentation à niveau constant. Sifflet avertisseur perfectionné.

*NOTA. — Tous ces articles de notre fabrication spéciale, ont obtenu la plus haute récompense aux expositions industrielles. Certain d'un bon fonctionnement, nous n'hésitons pas à les garantir à toute épreuve pendant un an et plus au besoin.*



**JACQUON**  
55, Grande-Rue-de-la-Guillotière  
ANGLE DE LA RUE SÉBASTIEN-GRÉPHE, CI-DEVANT DE CHABROL, 14  
LYON

MAÇONNERIE	+	PLÂTRERIE
Scaux, Bayards, Bennes	+	Marchepieds, Échelles
Pelles, Oiseaux, etc.	+	Échelles doubles.

MATÉRIEL COMPLET POUR ENTREPRENEURS



# GRÈS

Fabrication Française pour TUYAUX et PAVÉS de la

SOCIÉTÉ ANONYME

## PRODUITS CÉRAMIQUES

JEANMENIL & RAMBERVILLERS (Vosges)

### J. DULAC

SEUL CONCESSIONNAIRE POUR LES DÉPARTEMENTS DU RHONE & DE LA LOIRE

Rue Constantine, 4. — LYON

Entrepôts, rue des Docks, 25, 27 et 29. — Lyon-Vaise



**TUYAUX**  
à emboîtement



**TUYAUX**  
à embranchement

**PAVÉS**  
pour Cours, Ecuries  
Passages, etc.



**SIPHONS**  
et  
**CUVETTES**  
de toutes formes